



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2014



SAE

**RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ**

2014

SOMMAIRE

03 ÉDITO

04 2014 EN IMAGES

07 PILOTER/ORGANISER

19 METTRE EN ŒUVRE/ACCOMPAGNER

35 ÉVALUER/MESURER

43 PROGRESSER

61 CARTOGRAPHIE DU SAE EN 2014

ÉDITO



2014 : une année de consolidation des actions et d'impulsions nouvelles

L'année 2014 s'est caractérisée par la mise en œuvre des orientations définies en 2013, la poursuite des actions de soutien aux politiques publiques et le développement de nouveaux outils et méthodes.

Parmi les nombreux projets conduits par les équipes du SAE, en collaboration avec les ministères et les établissements publics, le lancement des travaux relatifs à l'élaboration des stratégies d'achat de l'État est une action majeure de cette année, tout comme l'élaboration du projet de nouvelle circulaire relative au « *Parc automobile de l'État et de ses opérateurs* ».

Le développement des synergies entre les actions conduites à destination des ministères et celles à destination des établissements publics a franchi une nouvelle étape en permettant à ces derniers d'adhérer à plusieurs marchés interministériels en amont de leur lancement. Ce processus a été renforcé en fin d'année dans le cadre de la convention de groupement permanent entre le SAE et les principaux établissements publics. En outre, il a été mis en place un accompagnement personnalisé pour améliorer l'organisation achat de certains établissements publics (EP), intitulé « conseil flash ».

Les efforts ont été poursuivis sur l'ensemble des axes de la performance achat⁽¹⁾. Des actions ont notamment été mises en œuvre pour développer l'achat de solutions innovantes et un plan d'action interministériel relatif aux achats responsables a été validé en novembre 2014.

S'agissant des systèmes d'information achat, le logiciel ORME, outil de rédaction des marchés de l'État, a été mis à la disposition des acheteurs. De plus, la montée en puissance de l'utilisation de la plate-forme des achats de l'État (Place) par les EP a permis une meilleure visibilité de leurs marchés par les entreprises et donc une maximisation du nombre d'offres reçues. Des travaux visant à accélérer et à promouvoir la dématérialisation dans les marchés publics de l'État ont également été conduits, aboutissant notamment à l'intégration systématique de clauses de dématérialisation dans les cahiers de charges.

Enfin, le SAE a remis en 2014 au ministre chargé du Budget le premier rapport de résultats prévu par le décret de 2013.

Le rapport que j'ai rendu au Premier ministre sur l'organisation et la gouvernance des achats de l'État et ses EP est à la base de la création de la Direction des achats de l'État qui sera créée au premier trimestre 2016.

La nouvelle organisation qui en résultera permettra un accroissement de la performance des achats et une meilleure reconnaissance du métier d'acheteur tant au sein de l'État et de ses EP que vis-à-vis de nos partenaires extérieurs.

Michel Grévoul
Directeur du Service des achats de l'État

⁽¹⁾ économique, social et environnemental, innovation et accès des PME à la commande publique

2014 EN IMAGES

JANVIER



Conférence achats innovants de l'État et de ses établissements publics

FÉVRIER



Lancement des équipes segment interministérielles

JUILLET



Salon Inversé des achats d'innovation des établissements publics

AOÛT



Nomination de Michel Grévoul, nouveau directeur du Service des achats de l'État

MARS



Première réunion du nouveau conseil d'orientation du SAE

AVRIL



Publication du guide de la mesure des résultats validé par le conseil d'orientation

SEPTEMBRE



Accessibilité des postes de travail : l'État publie l'accord-cadre Helen Keller

OCTOBRE



Lancement du dispositif MPS sur la Plate-forme des achats de l'État (Place)

MAI



Ouverture de la Plate-forme des achats d'innovation de l'État et de ses établissements publics

JUIN



Un trophée des achats pour la préfecture de la région Midi-Pyrénées

NOVEMBRE



Visite du secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification avec le SAE, chez Finsecur, PME innovante

DÉCEMBRE



Signature de la 1^{ère} convention de groupement de commandes permanent entre le SAE et un EP (le Service hydrographique et océanographique de la Marine)

PILOTER / ORGANISER

- 08** Des stratégies achat segment pour renforcer la performance achat
- 11** Des programmes adaptés aux orientations stratégiques
- 13** Une démarche achat structurée
- 16** Le soutien aux politiques publiques de l'État
- 20** Lumière sur...

Des stratégies achat segment pour renforcer la performance achat

Mises en place au début de l'année 2014, les équipes segment interministérielles ont travaillé à l'élaboration des stratégies achat segment pour l'État. Basées sur une analyse approfondie des besoins, du potentiel du marché fournisseurs et des meilleures pratiques, ces feuilles de route visent à structurer dans le temps la mise en œuvre de projets opérationnels.

La force d'une entité acheteuse aussi étendue que l'État et ses établissements publics réside pour une part importante dans sa capacité à se comporter de manière cohérente et unie face aux fournisseurs. Cette force se traduit par une meilleure exploitation de la structure du marché, des fournisseurs et par une plus grande efficacité interne, en optimisant les ressources consacrées aux réflexions préalables indispensables à tout acte d'achat performant.

Les projets interministériels conduits entre 2009 et 2013 ont exploité pour une large part les leviers identifiés dans le cadre du programme « Calypso » et ont démontré, par leur succès, les bénéfices de la mutualisation. Chacun de ces projets supposait les mêmes études sur les leviers d'achat et les objectifs de performance à retenir.

À la fin de l'année 2014, des groupes de travail interministériels se sont attachés à (re)définir les fondamentaux de la coopération interministérielle. Sur la base de cette plateforme de méthodes, les équipes segments ont été consolidées en vue, notamment, de définir les stratégies d'achat qui seront appliquées à l'État et à ses établissements pour tous les segments éligibles à une mutualisation de l'achat.

Sur la base d'une analyse exhaustive des besoins comme du potentiel du marché, ces stratégies définissent les leviers et les objectifs de performance attendus sur chaque segment. Elles précisent le plan d'action et la structure contractuelle qui seront mis en œuvre pour les années à venir. Autant de questionnements que n'auront pas à réexaminer les projets qui déclineront cette stratégie.

La cohérence et la performance de « l'État acheteur », et donc sa crédibilité, s'en trouveront tout autant renforcées en externe que la visibilité, la lisibilité et la valeur ajoutée de l'action de ses acheteurs en interne.

Les équipes segment

Ces équipes sont composées de représentants mandatés par chaque ministère, chacune d'entre elles étant animée par un acheteur leader du SAE. Leurs principales activités sont les suivantes :

- Effectuer un travail de veille
- Remonter les besoins, contraintes et attentes des différents ministères
- Proposer des stratégies achats interministérielles au Comité des achats
- Identifier, mettre en place et suivre des projets achats
- Faciliter le déploiement des marchés et leur exécution

REPRÉSENTER L'ÉTAT DANS LA COMMUNAUTÉ DES ACHETEURS SUR LEUR SEGMENT

Douze équipes segments nationales ont été mises en place sur les segments d'achat majeurs :

- Affranchissement et transports
- Déplacements professionnels
- Environnement de travail
- Prestations intellectuelles
- Energies et fluides
- Opérations immobilières
- Infrastructures informatiques
- Logiciels
- Postes de travail
- Prestations intellectuelles informatiques
- Réseau - Télécommunications
- Solutions d'impression

Un séminaire organisé le 6 février 2014, avec l'ensemble des membres des équipes, a lancé leurs travaux.

Les restitutions finales ont permis de lister les actions sélectionnées par l'ensemble des participants.

La stratégie achat sur le segment des opérations de travaux à maîtrise d'ouvrage public

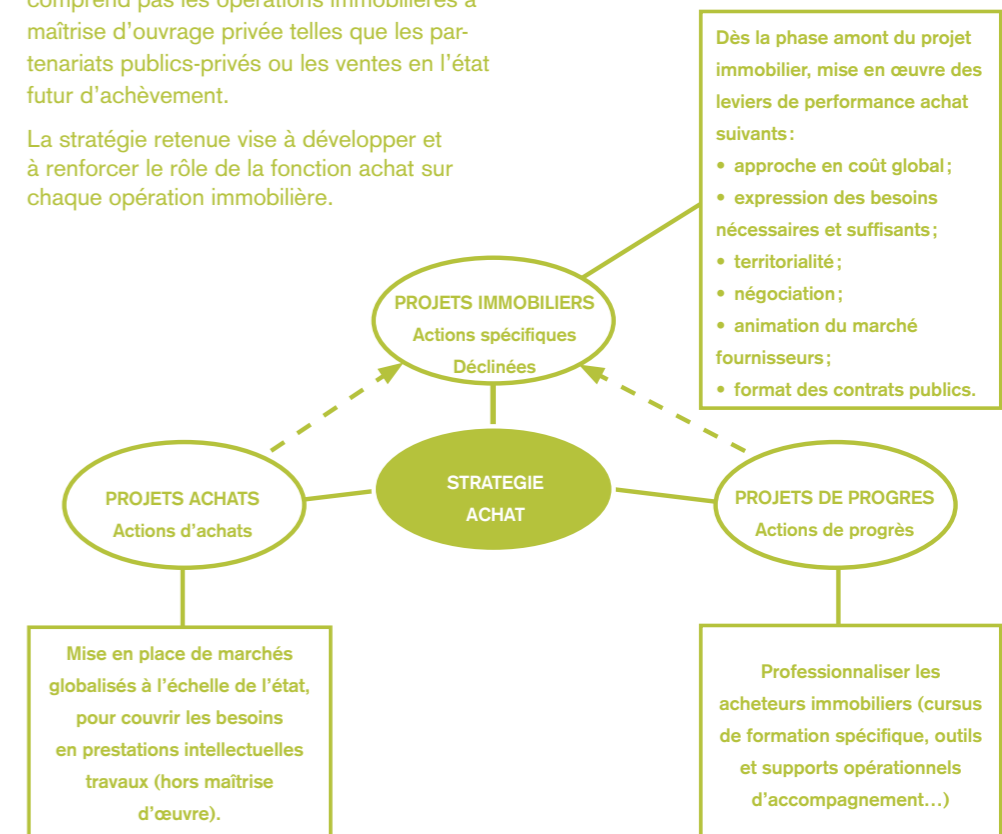


Le comité des achats de l'État a validé la stratégie d'achat sur les opérations de travaux à maîtrise d'ouvrage public lors de sa réunion du 27 novembre 2014.

Ce segment d'achat recouvre l'ensemble des dépenses externes afférentes à une opération immobilière à maîtrise d'ouvrage publique (achats de travaux, de prestations intellectuelles et de services associés). Il ne comprend pas les opérations immobilières à maîtrise d'ouvrage privée telles que les partenariats publics-privés ou les ventes en l'état futur d'achèvement.

La stratégie retenue vise à développer et à renforcer le rôle de la fonction achat sur chaque opération immobilière.

1,6 MILLIARD D'€, C'EST LE MONTANT DE LA DÉPENSE RÉCURRENTÉ DE L'ÉTAT SUR CE SEGMENT



Les objectifs

- réduire les coûts directs à minima de 2,5% et développer les économies sur les coûts indirects par une approche en coût global;
- en termes d'accès à la commande publique, atteindre 50% des dépenses en paiement direct auprès des PME;
- développer respectivement à 15 et 25% les marchés à clauses environnementales et sociales;
- ouvrir 2% de la dépense aux innovations.

L'atteinte des objectifs attendus, notamment s'agissant des économies budgétaires, repose essentiellement sur la déclinaison effective des leviers d'achat sur chaque opération immobilière de l'État. Le respect des dispositifs contractuels mutualisés représente une obligation réglementaire pour toutes les opérations immobilières de l'État comprises dans le périmètre.

Philippe Pucylo,

Chef du pôle prestations au bureau du fonctionnement de services du Secrétariat général du ministère de la Culture et membre de l'équipe segment « Déplacement professionnels »

**Pouvez-vous nous présenter l'équipe segment « Déplacements professionnels » ?**

L'équipe segment « Déplacements professionnels », composée de représentants de l'ensemble des ministères, réunit des profils variés : des acheteurs, des responsables de services généraux, des chefs de bureaux et des « travel managers » (spécialistes voyage) dont la mission principale est d'optimiser les déplacements des agents de leur ministère. D'autres profils ont également été associés aux travaux comme comptable, chargé de voyage ou chef de projet informatique.

Ces réunions interministérielles sur des problématiques communes permettent des échanges toujours fructueux et au sein de notre équipe la participation et les débats se sont déroulés dans un esprit transparent et constructif.

Comment avez-vous élaboré la stratégie achat sur ce segment ?

L'équipe a suivi la méthodologie du fondamental portant sur « l'élaboration d'une stratégie achat segment pour l'État » basée sur 4 étapes : la cartographie, le sourcing des fournisseurs, la structure des coûts et les bonnes pratiques. Toutes les questions et tous les scénarii ont été étudiés et des bilans ont été réalisés en fonction des analyses et des expériences variées des participants. Cette démarche a permis de dégager un consensus entre les ministères.

Pour quelles raisons la définition et la diffusion d'une stratégie achat est importante pour votre ministère ?

La stratégie achat fixe des axes stratégiques pour plusieurs années, qui seront déclinés en plan d'actions avec des objectifs et un calendrier. La validation par le comité des achats permet à l'équipe segment interministérielle d'avoir un cadre de travail clair et partagé lors de la phase de mise en œuvre.

Même si le ministère de la Culture et de la Communication ne représente pas une part importante de la dépense totale sur ce segment, son implication est totale et je travaille en lien permanent avec la Responsable ministérielle achat.

Des programmes adaptés aux orientations stratégiques

Le SAE s'est vu confié la responsabilité du programme de modernisation des achats des ministères et des établissements de l'État. Ces deux périmètres se distinguent cependant par un certain nombre d'éléments relevant de la gouvernance applicable comme de l'hétérogénéité des structures sous l'angle de la maturité achat.

Le programme du comité des achats de l'État en 2014

Le comité des achats de l'État est une instance de décision opérationnelle chargée d'impulser les orientations stratégiques, de décider des projets prioritaires et de faciliter les échanges interministériels. En 2014, il a tenu 11 réunions.

L'un de ses objectifs majeurs est également le pilotage des résultats afin d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement. Tout au long de l'année 2014, il a ainsi travaillé sur la mesure et le contrôle des résultats, lors de séquences consacrées à la cartographie des dépenses 2013, aux indicateurs de mesure des résultats. Un point était également fait mensuellement sur ce sujet.

En 2014, plusieurs séances ont été dédiées à la validation des stratégies achat.

S'agissant de la politique achat de l'État, le comité des achats a notamment validé en 2014 :

- les **stratégies achat** concernant l'hébergement des sites internet, les logiciels, l'énergie-gaz naturel, les solutions d'impression de proximité, les déplacements professionnels et le papier ;
- le **lancement ou la reconduction de marchés ou d'accords-cadres** concernant les télécoms, le nettoyage des locaux, la convention avec l'UGAP sur l'achat de papier écoresponsable, le Réseau interministériel de l'État (RIE) ;
- les **axes stratégiques concernant les achats responsables**.

Le comité des achats a également porté une attention particulière :

- au **pilotage de la relation avec l'UGAP**, avec la construction du contrat de service État-UGAP, les modalités de calcul de gains et les indicateurs de qualité de service ;
- aux résultats de **l'étude sur l'utilisation de la carte achat dans l'État** ;

- au suivi de la **déclinaison des projets achats interministériels** dans les ministères ;
- aux **projets de systèmes d'information**, tels que le déploiement de l'outil de rédaction des marchés de l'État (Orme) ou le projet Chorus ODA (outil d'analyse des dépenses) ;
- à l'expérimentation autour de la **simplification de l'accès aux marchés publics menée en région Midi-Pyrénées** ;
- à la mise en place du **dispositif « Marché public simplifié » (MPS)** dispensant les entreprises de fournir les documents déjà détenus par l'administration.

Il s'est également intéressé aux **relations avec ses partenaires** lors de séquences spécifiques dont une a notamment été à la Charte de bonnes pratiques en matière d'achat de prestation de sécurité privée.

S'agissant des établissements publics, le comité des achats de l'État a décidé **l'ouverture de marchés ministériels et interministériels nationaux aux établissements publics**.

Les membres du comité des achats de l'État

Michel Grévoul	Directeur du SAE, Président
Philippe Ajuelos	Education
Jean Bouverot	Défense
Ronald Davies	Écologie
Laurent Denoux	Finances
Madeleine Gonthier	Culture
Cécile Lazaro	Services du Premier ministre
Olivier Nicolardot	Cour des comptes
Yves Bentolila	Intérieur
Denis Rivière	Justice
Philippe Simon	Agriculture
Françoise Tuchman	Sociaux
Valérie Terrisse	UGAP (membre consultatif)
Philippe Boissy	Affaires étrangères

Le programme du comité des achats des établissements publics en 2014

Le comité des achats des établissements publics est une instance chargée d'identifier et d'examiner les opportunités de mutualisation des achats des établissements ainsi que toutes les questions intéressant la programmation des démarches achat. Il étudie également l'ensemble des propositions de nature à améliorer les modalités et la performance des achats des établissements publics. Il est présidé par le directeur du SAE.

Lors des 3 réunions organisées en 2014, le comité des achats des établissements publics a notamment validé:

- la mise en place d'une Convention de groupement de commandes permanent entre chaque EP volontaire et le SAE;
- la création d'un groupe de travail sur la transposition de la directive «marché intérieur»;
- la mise en place d'un groupe de travail dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité;
- l'organisation d'un «salon Inversé de l'innovation» entre les PME et les établissements publics et d'une journée thématique consacrée à l'environnement;
- la préparation d'une nouvelle offre de service «les conseils flash» destinée à aider les EP à améliorer leur organisation achats;
- l'ouverture d'une plate-forme test de l'outil de rédaction des marchés de l'État (Orme) avec 20 établissements publics «testeurs».

Les membres du Comité des achats des établissements publics

ADEME, AFD, AFT Région parisienne, Agence de la Biomédecine, ANCV, ANDRA, ANRU, ANSES, ASP, BNF, BRGM, CEA, CEREMA, CIRAD, Cité des sciences Univers Sciences, CMN, CNAC G. Pompidou, CNAF, CNAM, CNED, CNES, CNOUS, CNRS, EFS, ENA, ENAC, EP foncier Ile de France, EP Musée du Louvre, EP Versailles, EPA Défense Seine Arche, EPA Euroméditerranée, EPAURIF, EPIDE, EPRUS, France AGRIMER, IFPEN, IFREMER, IFSTAR, IGN, INPES, INA, INPI, INPS, INRA, INRAP, INRIA, INSERM, Institut Telecom, IRD, IRSN, IRSTEA, LNE, METEO France, Musée d'Orsay, OFII, ONF, ONISEP, Opéra de Paris, Pôle Emploi, Port autonome de Marseille, Port autonome de Paris, Port autonome du Havre, Port autonome Nantes - St-Nazaire, Quai Branly, RMN, Société du Grand Paris, UBI France, VNF, universités de Bordeaux, Lorraine, Lyon I, Marseille, Paris VI, Strasbourg

Invités: Radio-France et France Télévision

En 2014, le comité des achats des établissements publics a porté une attention particulière aux **plans d'actions achat 2014** et au **rapport de résultats, aux nouveaux projets AIDA** nationaux et en région, **aux marchés interministériels** ouverts aux établissements publics, **aux stratégies d'achat** interministérielles, **au dispositif MPS**, à la méthode de fixation des **objectifs en terme d'organisation**, au lancement du **plan d'actions achat 2015** et à la **programmation des achats à 4 ans**.

Le programme des missions régionales achat

Chaque mois, les chefs des missions régionales achat (MRA) et le SAE se réunissent pour traiter de la conduite des opérations en cours et étudier l'évolution des plans d'action régionaux.

L'année 2014 a vu **l'achèvement du déploiement de quatre opérations** lancées en région sous l'impulsion du SAE et relatives aux domaines suivants: les prestations de nettoyage des locaux, la maintenance des systèmes de sécurité incendie, la maintenance des portes et portails; les travaux d'entretien de second œuvre.

L'action principale a concerné les prestations de nettoyage avec la mise en œuvre d'un marché mutualisé régional dans 17 régions.

2014 a également été l'année de **renouvellement des premiers marchés** passés par les régions depuis leur création. Cela a concerné la maintenance des ascenseurs et la maintenance des installations de chauffage, ventilation climatisation¹.

41 projets d'initiative régionale ont par ailleurs été conduits par les MRA, dont un important marché d'hébergement d'urgence en Rhône-Alpes pour un montant de près de 6 millions d'euros¹.

Le domaine d'action des missions régionales a également dépassé en 2014 le domaine de l'entretien immobilier avec un marché de maintenance des autocommutateurs dans les régions Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais⁽¹⁾ et un marché de gardiennage et surveillance en Corse.

(1) cf. partie 2 «Mettre en œuvre/accompagner» p. 33

Une démarche achat structurée

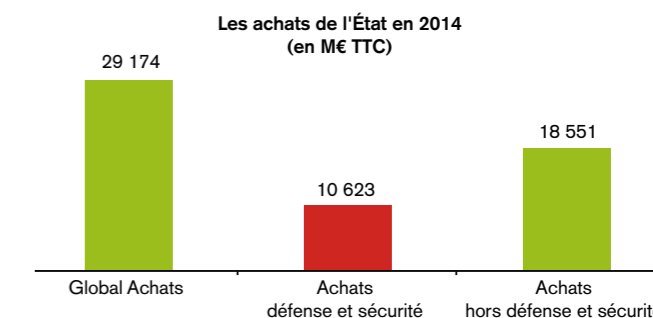
En 2014, le SAE a développé le pilotage de la construction des plans d'actions achat (PAA) ministériels ainsi que celui de la performance achat.

Ministères: un pilotage et une analyse des dépenses affinés

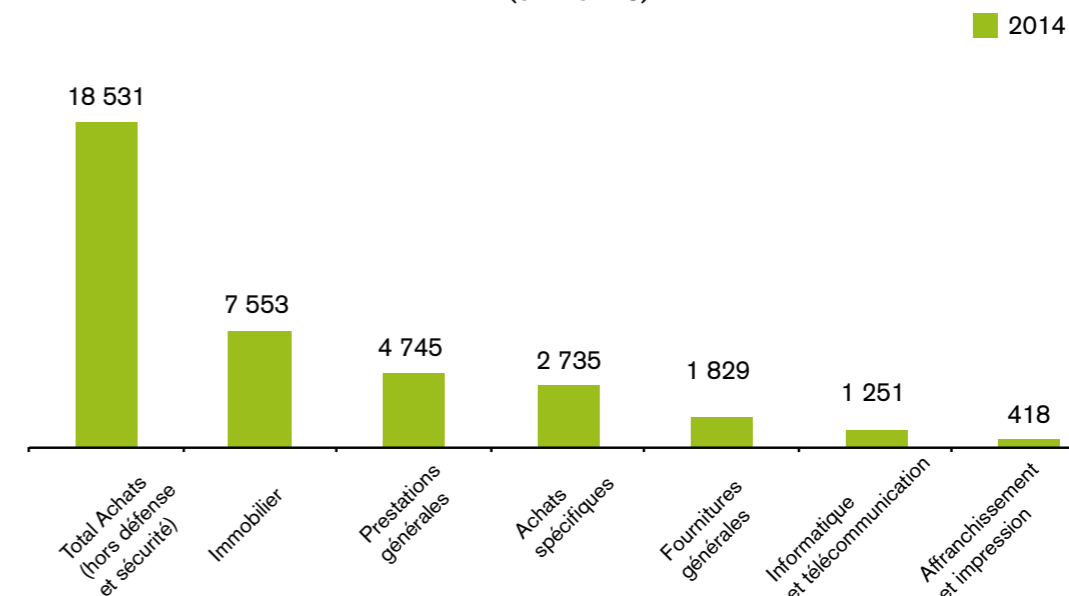
Les plans d'actions achat (PAA) ministériels ont été construits sur la base de la cartographie des dépenses 2013. Ils ont pris en compte les cinq axes de la performance achat. Chaque ministère a ainsi inscrit dans son PAA:

- le gain potentiel des projets identifiés: nouveaux marchés, nouvelles actions de progrès, renouvellement de marchés et déclinaison d'actions interministérielles portées par le SAE ou par un ministère;
- s'il était prévu des clauses d'insertion sociale et des dispositions environnementales;
- si le marché des PME serait sollicité;
- si le projet faisait partie du plan annuel achat d'innovation.

Ces PAA ont été enrichis tout au long de l'année 2014 pour suivre la réalisation des projets.



Les achats de l'État par domaines (en M€ TTC)



En 2014 le SAE a souhaité affiner le pilotage et l'analyse des dépenses achat de l'État, en collaboration avec les ministères, afin de pouvoir optimiser les leviers d'action achat, grâce :

- à une analyse de la cartographie des dépenses achat de l'État plus détaillée : au travers de l'axe des marchés, et pour chaque ministère ;
- à la mise en œuvre d'un suivi des déclinaisons ministérielles des actions interministérielles ;

- à un suivi plus fin, par ministère, des gains achat réalisés par les services déconcentrés en région ;
- à la mise en place d'une base statistique UGAP fiabilisée ;
- à la mise en production d'une nouvelle nomenclature des achats.

Mise en production d'une nouvelle nomenclature des achats de l'État

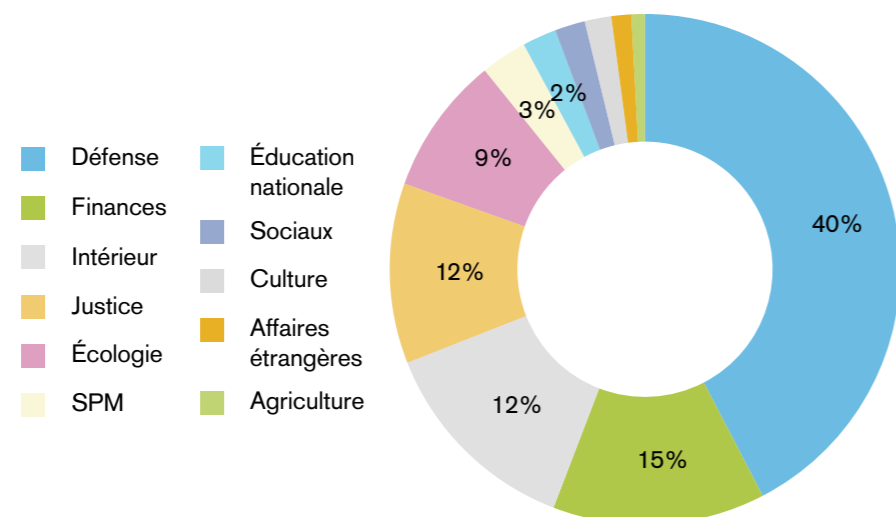
La nouvelle nomenclature des achats de l'État, riche de 380 sous-segments (140 sous-segments auparavant), est opérationnelle dans Chorus depuis mai 2014. Cette nomenclature plus fine et mieux adaptée aux enjeux des achats va permettre d'élaborer des stratégies d'achat sur la base d'analyses de la dépense plus détaillées (disponibles bientôt sur l'outil Chorus ODA) et plus pertinentes au regard des marchés fournisseurs. Elle optimisera encore la lecture de la cartographie achat, et de fait renforcera la performance et l'efficacité de l'acte d'achat au sein de l'État.

Une analyse ministérielle de la cartographie enrichie d'un axe supplémentaire

Pour le troisième exercice cartographique de la dépense achat portant sur l'année 2013 et basée sur les dépenses issues de Chorus, le SAE a exploité pour la première fois l'axe « marché ». Il porte sur les types d'engagement juridique sur lesquels des factures ont été réglées en 2013 aux fournisseurs.

Cet axe d'analyse supplémentaire permet aux ministères d'affiner leur analyse des dépenses et leurs stratégies d'achat. L'analyse sous l'angle achat de cette cartographie a été examinée avec les ministères lors de réunions de travail bilatérales.

Les achats courants (poids dépense ministère / total)



Une cartographie pour chaque ministère

Pour la première fois, le SAE a réalisé une cartographie de la dépense concentrée sur les 20% du portefeuille achat pour chacun des onze ministères concernés et couvrant 80 % de leur dépense.

Cet exercice a été l'occasion d'échanger avec chacun d'entre eux sur leurs achats sous un angle concret : les marchés, les groupes de marchandises et les fournisseurs stratégiques.

Une nouvelle comptabilisation de la performance achat des services déconcentrés au niveau ministériel

Jusqu'en 2014, les gains achat réalisés en services déconcentrés étaient valorisés sur une ligne globale « régions » sans distinction ministérielle.

La méthode de comptabilisation dans l'outil de suivi de la performance achat, Impact, a été revue afin de valoriser l'action initiée par les MRA et déployée par les correspondants ministériels en services déconcentrés. Afin que chaque mission régionale achat puisse également se positionner au niveau stratégique des actions achat, il a été choisi de comptabiliser les gains par ministère.

L'objectif est désormais de déployer l'outil Impact dans les services déconcentrés des ministères, ceux-ci ayant centralisé la saisie dans Impact.

Le suivi de la déclinaison des actions interministérielles

Cette année un focus particulier a été fait sur le suivi de la déclinaison des actions interministérielles afin de compléter les plans d'actions achat ministériels qui regroupent trois types de projet : les marchés renouvelés, les nouveaux marchés et les marchés issus des stratégies achat interministérielles.

Ce projet a également permis de s'assurer de la déclinaison effective de chaque action et d'analyser les économies achat réalisées par rapport aux économies achat projetées initialement.

Un tableau de « suivi de la déclinaison des actions interministérielles », rappelant l'ensemble des actions interministérielles déployées par les acheteurs du SAE et portées par le SAE, les ministères ou les missions régionales achat (MRA) est désormais régulièrement mis à jour et publié sur le Portail interministériel des achats.

Dès qu'une action interministérielle est finalisée, les ministères concernés peuvent ainsi facilement avoir accès au numéro de la fiche Impact (outil de suivi de la performance) de référence. Celle-ci comprend le gain achat estimé et la méthode de calcul de ce gain. Le ministère peut saisir à son tour la fiche en déclinaison.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec chaque ministère.

Des statistiques relatives aux achats auprès de l'UGAP fiabilisées

En mai 2014, une démarche conjointe SAE-UGAP a été lancée avec les ministères avec pour objectif de fiabiliser les statistiques fournies par l'UGAP aux ministères, et ainsi mieux analyser la dépense auprès du premier fournisseur de l'État.

Les ministères ont revu leur base client permettant ainsi à l'UGAP de leur fournir des statistiques affinées et actualisées des dépenses effectuées par leurs directions et services. Afin de maintenir la base à jour, une revue mensuelle des nouveaux comptes clients créés sera transmise au référent UGAP des ministères concernés. Ces derniers actualiseront annuellement la base selon leurs activités et actualités.

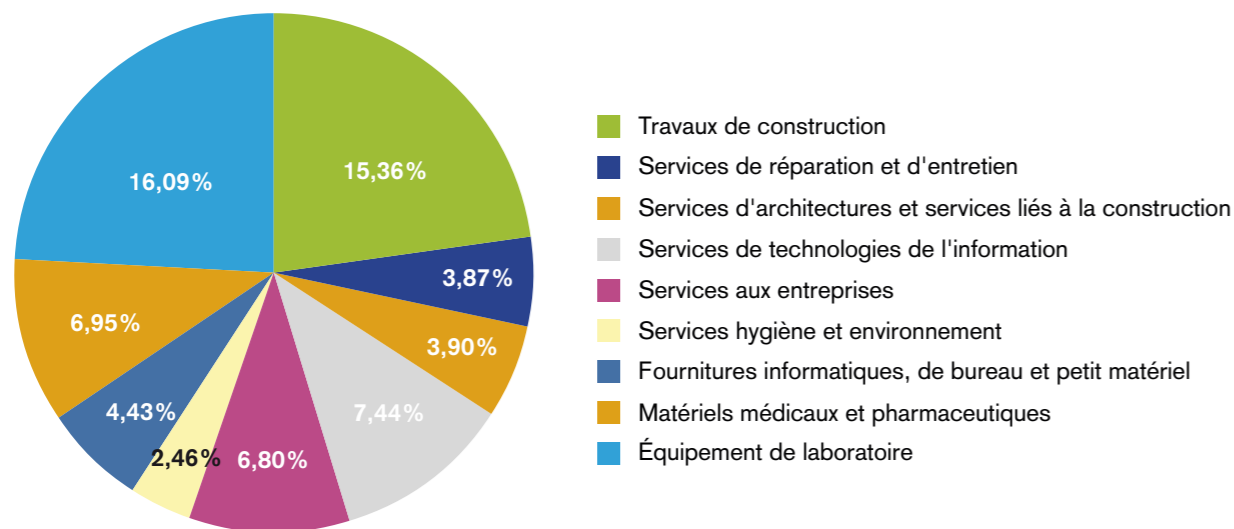
Établissements publics : des PAA plus nombreux

Les établissements publics de l'État ont, pour leur deuxième exercice, été plus nombreux à transmettre de bilan des actions menées en 2014. Les 81 établissements (contre 37 en 2013), à avoir été au rendez-vous représentent 9,5 milliards d'euros d'achats annuels.

Ces plans d'actions achat ont permis de recenser près de 4 000 marchés notifiés sur des domaines d'actions très diversifiés. En 2014, les 2 axes majeurs, que sont les équipements

de laboratoire et les travaux de construction, n'ont représenté qu'un tiers de la dépense annuelle.

L'exercice réalisé en 2014 a également permis, pour la première fois, d'avoir une meilleure connaissance des projets, les établissements publics ayant transmis leur programmation jusqu'en 2018. La performance achat se trouvera tout naturellement renforcée par cette mise en perspective des futurs projets avec leurs enjeux.



Le soutien aux politiques publiques de l'État

En 2014, le Service des achats de l'État est intervenu en support de plusieurs politiques publiques transverses. Ses principales actions ont concerné la simplification et les achats responsables.



Marché Public Simplifié (MPS) trouve Place

Projet pilote du programme « Dites-le nous une fois », Marché Public Simplifié (MPS) permet aux entreprises de transmettre leur offre en réponse à un marché public en communiquant simplement leur numéro SIRET au moment de la candidature (au lieu de fournir les attestations fiscales et sociales). Ce dispositif a pour objectif de leur faciliter l'accès aux marchés publics.

Partenaire du SGMAP¹, le SAE a travaillé avec l'AIFE² afin d'offrir aux acheteurs de l'État la possibilité de créer des marchés publics simplifiés (MPS) sur la Plate-forme des achats de l'État (Place). Cette option leur a été ouverte le 23 octobre 2014.

La sélection du mode « MPS », par l'acheteur, permet aux entreprises de répondre électroniquement en joignant, à leur offre, un seul formulaire de candidature pré-rempli par la Place. Elles sont par ailleurs dispensées, pour les marchés à procédure adaptée (MAPA), de signer électroniquement leur offre au moment de la remise des plis. La signature de l'acte d'engagement reste cependant obligatoire pour les marchés formalisés.

Le dispositif a été complété début 2015 avec un web services permettant aux acheteurs le téléchargement des attestations fiscales et sociales.

>> En savoir plus : <http://www.modernisation.gouv.fr/les-services-publics-se-simplifient-et-innovent/par-des-simplifications-pour-les-entreprises/marche-public-simplifie>

Midi-Pyrénées expérimente la simplification de la commande publique pour l'accès des TPE-PME

Simplifier la constitution des dossiers de candidature des TPE et PME aux marchés publics de l'État est le défi lancé par le Gouvernement à la préfecture de région de Midi-Pyrénées. Avec son équipe et l'appui de la Mission régionale achat, le Préfet de Région, Pascal Mailhos, a lancé depuis le 1er février 2014 une expérimentation de trois ans dont l'objectif principal est de modifier la pratique des acheteurs par des actions simples et à droit constant.

Les pratiques ainsi testées devraient être ensuite généralisées à l'ensemble du territoire (décision du comité interministériel de modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013).

(1) Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

(2) Agence pour l'informatique financière de l'État

Pascal Mailhos,
Préfet de la région
Midi-Pyrénées
et du département
de la Haute-Garonne



Quels sont les objectifs de cette expérimentation ?

L'expérimentation entend rendre l'offre de la commande publique de l'État plus visible et attractive pour les PME, alléger les règles procédurales, et corriger les comportements d'achats parfois excessivement prudents des acheteurs publics. L'expérimentation implique toutes les administrations de l'État et ses établissements publics administratifs. Notre idée première est vraiment de démystifier la commande publique auprès des entreprises et de lever les a priori négatifs.

Comment est-elle mise en œuvre ?

Tout d'abord, la préfecture de région a mené une enquête d'envergure en ligne auprès des entreprises de Midi Pyrénées pour connaître leur ressenti sur la commande publique. Les réponses obtenues font apparaître un certain nombre d'a priori négatifs tels que la lourdeur administrative sur les documents exigés, lenteur du paiement des factures, sur le fait que les marchés publics ne seraient réservés qu'aux grands groupes, etc.

Nous avons ensuite, dans une démarche collaborative, constitué un comité de pilotage avec l'ensemble des instances consulaires et syndicats patronaux, pour travailler ensemble sur les mesures de simplification de l'expérimentation.

Quelles sont les mesures phares de cette expérimentation ?

J'ai pris par arrêté préfectoral des mesures simples et opérationnelles qui vont s'imposer à tous les services déconcentrés de l'État :

Pour tous les marchés inférieurs à 300 000 € HT, les services de l'État généralisent le versement de 20% d'avance, sans constitution de garantie à première demande. Ceci palliera les difficultés de trésorerie des PME au démarrage du marché et évitera les éventuels blocages propres aux finances publiques.

La diffusion des offres de marché de l'État est réalisée sur une source unique afin de faciliter l'accès à l'information et d'éviter la dispersion entre les différentes administrations : PLACE est obligatoire en Midi Pyrénées dès 15 000 € pour tous les services.

Pour toutes les procédures adaptées et marchés inférieurs à 134 000 €, nous avons créé un dossier de consultation unique et tout à fait novateur qui est réduit à une quinzaine de pages seulement. Ce dossier de consultation simplifié rassemble en un seul document

l'acte d'engagement, les cahiers des charges, les annexes financières et le règlement de la consultation. Le but est de simplifier le travail administratif des PME et de les inciter à candidater.

Enfin, nous demandons aux acheteurs publics de ne plus imposer la solidarité dans les groupements d'entreprises. Je pense que la constitution de groupements momentanés d'entreprises doit se développer car c'est une solution adaptée à certaines PME et TPE, notamment pour les entreprises artisanales, qui ne disposent pas forcément d'une organisation et/ou de moyens financiers suffisants pour accéder individuellement à des marchés publics. En privilégiant le groupement conjoint, nous souhaitons susciter plus largement la rencontre d'entreprises et l'usage de ce dispositif qui peut se révéler être un levier fort pour les PME.

L'expérimentation est-elle un succès ?

Avec seulement une année de retour d'expérience, je peux déjà avancer que ces mesures sont très bien perçues des PME-TPE et des fédérations professionnelles. Ces mesures relèvent du bon sens et leur originalité consiste en leur regroupement au sein d'une expérimentation. Elles ont été suffisamment attractives pour que de nouvelles PME « osent la commande publique » et soient en capacité de capter des parts de marchés.

L'expérimentation a d'ailleurs séduit plusieurs structures publiques du réseau Midi-Pyrénées et la préfecture de région a ainsi décliné une charte d'adhésion à ces principes. La charte est déjà signée par les universités, les écoles d'ingénieurs et certaines mairies qui souhaitent les appliquer et utiliser tous les supports déjà déployés.

Enfin, avec cette expérimentation, nous avons eu aussi la reconnaissance de nos pairs et du métier achat en remportant en juin 2014 le prix de la commande publique. En effet, le Trophée des Achats organisé par la CDAF (Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France) a décerné le prix du meilleur projet dans la catégorie Commande publique à la Mission régionale Achats Midi-Pyrénées.

Le développement de la politique d'achats responsables

Le rôle du SAE en matière de développement des achats responsables est clairement établi dans les textes fondateurs du SAE, et explicité dans la circulaire du 31 juillet 2013 qui précise que « la modernisation de la politique des achats de l'État passe par la prise en compte des objectifs de développement durable qui concilient la création de richesse, la protection de l'environnement et le progrès social ».

L'année 2014 a vu la consolidation et l'accélération des actions menées jusqu'alors, tant sur les axes stratégiques que sur les axes opérationnels de ce domaine.

La réaffirmation du rôle essentiel de l'achat public comme promoteur de politiques publiques majeures s'est imposée dès la fin de l'année 2014-début 2015 avec les textes sur l'emploi et l'insertion professionnelle, la transition énergétique, l'égalité femme-homme, l'apprentissage, l'accessibilité, l'économie circulaire, la performance énergétique des bâtiments et des équipements, ...

Par ailleurs, les principes de la RSE (Responsabilité sociale et sociétale des organisations [entreprises]) permettent de consolider, mutualiser et renforcer le sens donné aux achats responsables dans l'État.

L'année 2014 a permis de renouer des **relations partenariales** fortes, transparentes et collaboratives avec les acteurs institutionnels majeurs dans l'État incontournables sur ces sujets : le Commissariat général au développement durable (CGDD), la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP) et d'interagir avec la plate-forme RSE placée sous l'autorité du Premier ministre.

Les relations partenariales avec d'autres acteurs d'influence reconnue, comme l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'ObsAR (Observatoire des achats responsables) et Alliance Villes Emploi ont été largement développées.

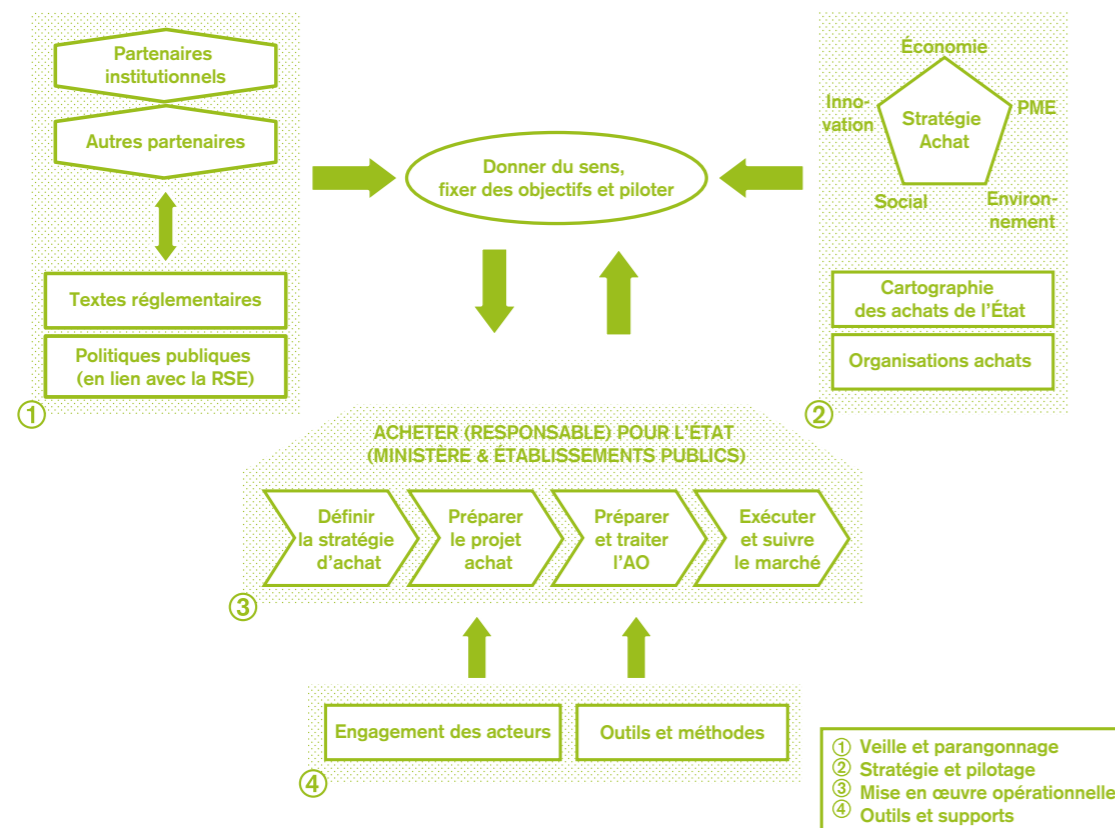
Quelques exemples de collaboration en 2014

- Participation du SAE aux 2 guides publiés par l'OEAP, sur l'insertion et sur le recours aux EA (entreprise adaptée) / ESAT (établissements et services d'aide par le travail) dans les marchés publics ;
- Échanges d'expériences entre les acheteurs de l'État et les réseaux d'acheteurs des collectivités animés par le CGDD ;
- Participation active et en ligne avec la DGEFP au nouveau guide de référence publié par Alliance Villes Emploi (AVE) sur l'insertion professionnelle ;
- Participation active du SAE, avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), aux travaux de définition de la plateforme Économie sociale et solidaire (ESS) pilotée par la ministre déléguée ;
- Rassemblement des acteurs principaux (ADEME, CGDD, collectivités) au sein des travaux du GEM-Développement durable (DD).

L'ensemble de ces collaborations ont permis de construire, tout au long de l'année 2014, une vision claire et partagée sur le rôle confié aux achats de l'État en tant que contributeur de progrès social, de protection de l'environnement et de participation à la création de richesse.

Enfin, la validation par le comité des achats de l'État, lors de sa réunion de novembre, des axes stratégiques du Plan d'action Achats responsables pour l'État marque une étape importante de l'année 2014.

**Le Plan d'action Achats responsables pour l'État
4 axes stratégiques**



Plusieurs actions ont été mises en œuvre dès 2014 :

- Le réseau interministériel des référents achats responsables a renforcé son action grâce à la mutualisation des opérations de veille et l'échange de bonnes pratiques ;
- L'élaboration des stratégies achat a permis d'introduire systématiquement, et avec des résultats probants, la dimension RSE ;
- Les premières opérations de parangonnage ont été menées avec d'autres acheteurs publics pour faciliter l'émergence de bonnes pratiques ;
- L'identification des outils nécessaires aux acheteurs a été réalisée et la structuration du vecteur d'information le plus adapté, le Portail interministériel des achats¹, réalisée. La nouvelle rubrique sera ouverte en 2015 ;
- Plusieurs initiatives innovantes ont été menées afin d'ouvrir le panel des clauses actionnables (test formation, plan de progrès, ...).

¹ Intranet interministériel

Lumière sur

Parc automobile : la nouvelle circulaire, un projet concerté



L'élaboration de la nouvelle circulaire relative à la mutualisation et à l'optimisation de la gestion du parc automobile de l'État et des opérateurs a été le fruit d'une concertation interministérielle intense organisée tout au long de l'année 2014. L'objectif visait à renforcer la dynamique amorcée dès 2010 pour amener progressivement l'État vers une gestion à l'état de l'art de son parc automobile.

Dès fin 2013, la Mission interministérielle Parc automobile (MIPA) du SAE avait lancé les travaux relatifs à une nouvelle circulaire lors d'un séminaire de travail réunissant les correspondants ministériels du domaine et les chefs des missions régionales achat (CMRA). Suite à la présentation des résultats de l'audit de la mise en œuvre de la circulaire du 2 juillet 2010, la réflexion avait porté sur les axes d'une nouvelle circulaire. La prise en compte de la gestion du parc automobile au travers de l'ensemble de ses postes de dépenses, soit une conception globale et en coûts complets, avait ainsi été définie.

En 2014, l'élaboration du texte a reposé sur un mécanisme d'itérations progressives avec les ministères, de concertations et d'arbitrages.

La circulaire parue le 6 février 2015 reflète les ambitions du Gouvernement en ce qui concerne l'exemplarité de l'État tant en matière environnementale, qu'en termes de bonne gestion des deniers publics. Les 10 axes de progrès définissent le cadre d'une politique de gestion mutualisée des véhicules globale, cohérente et organisée, visant à réaliser un minimum de 150 M€ d'économie en trois ans.

- **Janvier 2014 :** préparation de la première version du texte en 10 orientations.
- **30 avril 2014 et 7 mai 2014 :** réunions de concertation sur les dix axes avec les représentants des ministères. Le débat permet à la MIPA de recueillir les observations et les commentaires à intégrer dans le texte.
- **9 mai 2014 :** transmission du projet de circulaire aux Secrétaires généraux des ministères pour avis.
- **Juin 2014**
 - finalisation de la rédaction avec intégration des contributions des ministères ;
 - séminaire de présentation aux correspondants ministériels et aux CMRA ;
 - envoi du projet de circulaire pour signature.
- **Juillet à octobre 2014 :** présentation du projet de Loi sur la transition énergétique (LTE) au Parlement et premières discussions parlementaires
- **Fin octobre- novembre 2014 :**
 - mise en cohérence de la circulaire avec la LTE ;
 - réalisation d'une synthèse des remarques des ministères ;
 - consultation des Secrétaires généraux des ministères pour avis.
- **19 décembre 2014 :** transmission par le Secrétariat général du Gouvernement (SGG) des dernières observations des ministères et envoi par le SAE d'une note d'analyse au Cabinet du Ministre des Finances et des Comptes publics
- **6 janvier 2015 :** envoi des documents au SGG.



La MIPA et les correspondants ministériels

Achats d'innovation : 2^e conférence « Achats Innovants : l'État s'engage »

La décision 32 du Pacte de compétitivité incite les acheteurs publics à se mobiliser pour intégrer dans des plans ministériels des prévisions d'achats d'innovation. Un objectif de 2 % sur le total des achats courants, est fixé d'ici 2020.

Les PME de croissance sont, en France, créatrices d'innovations de rupture en découvrant des technologies nouvelles ou créatrices d'innovations incrémentales, en améliorant substantiellement des produits, des services ou encore des procédés, déjà commercialisés. Elles sont en demande de développement par le soutien de la commande publique.

Le Service des achats de l'État a donc organisé, le 30 janvier 2014, une nouvelle conférence sur le sujet. Cet événement a permis d'illustrer les efforts conduits par les pouvoirs publics pour rendre les besoins d'achats d'innovation des administrations et des établissements publics visibles et attractifs mais aussi pour faciliter réglementairement les relations entre PME et commande publique.

Achats innovants : l'État s'engage

Bercy, le 30 janvier 2014

Le public nombreux réunissait des représentants des ministères et des établissements publics, des entreprises, des fédérations représentatives et des partenaires institutionnels.

La présentation des feuilles de route des ministères et des établissements publics ainsi que les tables rondes ont montré que la recherche de solutions innovantes, qui est au cœur du métier d'acheteur, public ou privé, doit permettre aux services publics de remplir toujours mieux leurs missions, à un moindre coût.

Cet événement a également été l'occasion de présenter la version consolidée du guide de l'achat public innovant de la DAJ¹, réalisé avec la collaboration du SAE, et d'annoncer la création d'une plate-forme des achats d'innovation de l'État et de ses établissements publics, en collaboration avec l'association Pacte PME.

Expliquer et concerter

La conception et la présentation de la future circulaire automobile ont également été réalisées par le moyen de déplacements en régions.

Ainsi, en 2014, les réunions régionales organisées avec l'UGAP dans le Nord Pas de Calais et en Franche Comté, ont été l'occasion de présenter les enjeux de la circulaire et de la professionnalisation de la gestion du parc automobile à des acteurs de terrain. Des essais de véhicules électriques et hybrides ont également été proposés afin de sensibiliser les décideurs.

Au-delà des événements organisés, l'animation du réseau repose sur la transmission régulière de données chiffrées, soit venant de l'UGAP et transmises par la MIPA après retraitement, soit directement par les canaux de diffusion des prestataires tels que le bilan mensuel du prestataire de gestion de flotte.



(1) Direction des affaires juridiques des ministères financiers
en savoir plus : <http://www.economie.gouv.fr/sae/innovation-0>

METTRE EN ŒUVRE / ACCOMPAGNER

26 Améliorer la performance achat

33 Faciliter les relations
avec les PME ETI porteurs
de solutions innovantes

35 Développer les partenariats
opérationnels

38 Accompagner les ministères
et leurs établissements publics dans
la modernisation des achats

Améliorer la performance achat

La performance économique des achats ne se limite pas à la sélection du fournisseur permettant l'obtention du prix le plus bas. C'est aussi apporter la juste réponse aux besoins des utilisateurs, considérer l'ensemble des paramètres de coût et prendre en compte des objectifs de qualité, d'efficacité ou de sécurité.

En 2014, l'expertise des acheteurs du SAE a permis la mise en œuvre de nouvelles ingénieries de marché et de proposer de nouvelles offres fournisseurs. Elle a également participé à la prise en compte des autres axes de la performance achat : prise en compte des critères environnementaux, accès des PME aux marchés de l'État, insertion de clauses sociales et développement des achats de solutions innovantes.



Machines de mise sous pli et ouvre-lettres, une première mutualisation

Un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de machines de mise sous pli et d'ouvre lettres, d'accessoires matériels et logiciels associés a été publié en 2014 par le SAE

Cette première mutualisation interministérielle sur ces matériels concerne les besoins bureautiques de l'ensemble de l'État, mais également de ses centres de reprographie et de traitement. Elle complète l'accord-cadre interministériel de fourniture de machines à affranchir intelligentes dit « ACMA II » notifié le 17 décembre 2013.

Cette offre se caractérise par le recours à la location en complément de l'achat et une offre en occasion révisée dite offre en « OR », à l'image du marché interministériel de solutions d'impression « Solimp II ».

Les économies achat potentielles se situent entre 5 et 25% par rapport à du matériel neuf.



Acquisition et maintenance de solutions de stockage et de sauvegarde informatique : une stratégie de mutualisation

Sur le marché des matériels informatiques, marqué par la concentration des constructeurs et des distributeurs, le SAE a souhaité renforcer sa stratégie de massification. En juin 2014, il a donc lancé un appel d'offres dans le domaine des fournitures de solutions de stockage et de sauvegarde qui répond aux besoins de l'ensemble des ministères (hors Défense et Education nationale) ainsi qu'à ceux de quatorze établissements publics.

Les cinq lots de ce support contractuel permettront la mise en place de nouvelles plateformes de stockage (SAN et NAS) et de matériels de sauvegarde et le maintien en conditions opérationnelles des matériels existants au sein des centres de production informatiques.

Parmi les critères de choix, une attention particulière a été portée aux critères environnementaux. Un dispositif pilote pour l'insertion sociale a aussi été élaboré pour le lot 1, visant à renforcer significativement le suivi et la mise en œuvre de la clause sociale prévue dans l'accord-cadre.



Sécurité des systèmes d'information : un deuxième marché interministériel

La sécurité des systèmes d'information est, depuis plus de dix ans, au cœur de l'actualité, tant les menaces sur les systèmes et les données sont nombreuses et variées. La direction des systèmes d'Information des ministères économiques et financiers et le SAE ont mis en place, en août 2014, un dispositif contractuel permettant de répondre aux besoins spécifiques des ministères financiers (hors Agence pour l'informatique financière de l'État), de la Justice et de l'Éducation nationale.

Les quatre lots de cet accord-cadre offrent un large panel de sociétés permettant de réaliser des projets de sécurité du système d'Information, de leur conception (gouvernance, AMOA, audits, expertises) jusqu'à leur réalisation (AMOE, acquisition de matériels et de logiciels).

Cet accord-cadre permet aux ministères de se fédérer pour bénéficier de prix compétitifs, d'échanger sur leurs besoins et de capitaliser sur le savoir-faire de chacun. Ce support vient compléter un marché interministériel porté par le ministère de l'Agriculture. L'État s'appuie donc désormais sur deux supports d'achat mutualisés et complémentaires sur ces prestations sensibles.



Accessibilité des postes de travail : l'État publie l'appel d'offres Helen Keller

Les ministères sociaux, mandatés par le SAE ont publié, le 25 juillet 2014, un appel d'offres interministériel, pour équiper de matériels adaptés les personnes en situation de handicap visuel et auditif.

Tout employeur occupant au moins 20 agents à temps plein est tenu d'intégrer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes en situation de handicap dans la proportion de 6 % de l'effectif total. Cette obligation nécessite d'adapter les environnements de travail aux divers handicaps et, en particulier, les postes de travail informatiques.

Jusqu'alors morcelés, l'État a décidé de rationaliser ses achats dans ce domaine en publiant un appel d'offres, exceptionnel par son ampleur, qui répond aux besoins de tous les ministères (excepté le ministère de la Défense) et à ceux d'une soixantaine d'établissements publics.

Helen Adams Keller

Helen Adams Keller (1880 -1968) est une écrivaine, activiste et conférencière américaine.

Bien qu'elle fût sourde, muette et aveugle elle parvint à obtenir un diplôme universitaire. Sa détermination a suscité l'admiration. Elle a écrit 12 livres et de nombreux articles au cours de sa vie.



Assistance à maîtrise d'ouvrage de projets informatiques : notification d'un accord-cadre interministériel

Le SAE a notifié un accord-cadre visant à couvrir les besoins de l'ensemble des ministères (hors Finances) et deux établissements publics en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) de projets informatiques ; de tierce recette applicative (TRA) et d'assistance aux logiciels libres.

Conçu sur la base d'une analyse du marché fournisseur et des attentes des directions des systèmes d'information (DSI), ce support leur permet, ainsi qu'aux acheteurs de mettre en place un réel pilotage des fournisseurs retenus et un suivi qualité intensif des prestations rendues, contrairement à des consultations autonomes dans lesquelles la portée d'un tel suivi est moindre.

Il leur offre également la possibilité de développer des synergies en matière de TRA, notamment en faisant appel à un centre de services de tierce recette applicative, ou encore par des prestations préalables d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les logiciels libres.

Le choix d'un accord-cadre multi-attributaires a permis de laisser une large place aux PME. Au final, la réactivité des petites structures, la force de frappe des plus importantes et l'apport d'un cabinet d'expertise permet de couvrir le large spectre de besoins de l'Administration.

Maintenance des installations de téléphonie : une nouvelle démarche pilotée par les Missions régionales achat



La maintenance des installations de téléphonie (« autocomms ») est un marché à forte dimension locale pour lequel il existe de nombreuses PME spécialisées. Néanmoins, l'atomisation des contrats passés par l'Administration pour leur maintenance génère des prix trop élevés.

Aussi, une démarche de mutualisation au niveau régional a été initiée afin d'atteindre un volume d'achat suffisant pour réaliser des économies, tout en gardant un fort ancrage dans le tissu fournisseur régional.

L'accompagnement de cette démarche s'est traduit par la constitution d'une « boîte à outils » mise au point grâce aux retours d'expérience et aux efforts conjugués de quatre régions pilotes : Auvergne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes.

Engagé dans une démarche socialement responsable, le SAE innove et demande aux fournisseurs de mettre en place un plan de progrès social pour améliorer les axes de leur politique sociale interne. Mixité, apprentissage, formation, travailleurs handicapés, les entreprises sont libres de choisir la thématique et ses modalités d'action.

Le SAE permet ainsi aux administrations de l'État de passer du statut d'abonné à celui d'acheteur d'énergie, avec à la clé des économies importantes pour les administrations. Cette transformation « culturelle » devrait leur permettre de mobiliser plus fortement le levier concernant la maîtrise de la consommation, notamment par une gestion active de leur parc à l'aide d'outils et de méthodes adaptées (outil de suivi des fluides).

Le dispositif de contractualisation mis en place permet de répondre à :

- la fin des tarifs réglementés de vente du gaz naturel programmée au 31/12/2014 pour les sites dont la consommation annuelle est > 200 MWh/an ;
- la réalisation d'économies significatives par le recours à une procédure unique au sein de l'État ;
- la rationalisation et la simplification de l'exécution financière : regroupement, dématérialisation des factures, plan de facturation.

Gaz naturel : l'État passe du statut d'abonné au tarif réglementé à celui d'acheteur d'énergie

Les achats de gaz naturel représentent pour l'État un volume significatif de dépenses annuelles d'environ 200 M€. Le SAE a saisi l'opportunité de la libéralisation des marchés de l'énergie et l'ouverture effective à la concurrence pour aider les ministères à réaliser des économies sur leurs achats d'énergie.

Deux nouveaux marchés subséquents ont ainsi été notifiés en 2014 au profit des ministères de l'Intérieur, des Finances, de la Culture et de la Justice pour un approvisionnement en gaz naturel de plus de 2 000 sites.

L'objectif visant à sortir les principaux sites consommateurs des administrations du tarif réglementé de vente pour la fin de l'année 2014 a donc été atteint, avec des économies réalisées de 10 à 20 %.

Rémy Risser,

chef du bureau de la politique ministérielle d'achats durables au MEDDE¹



t

Patrick Soler,

acheteur leader « Énergies et fluides » au Service des achats de l'État



Quelle est particularité du marché du gaz naturel ?

Patrick Soler : L'obligation liée à la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel représente un changement culturel pour les acheteurs qui vont devoir quitter le costume de l'abonné passif pour celui de l'acheteur proactif dans un secteur caractérisé par des offres fluctuantes sur un marché de cotation. Ainsi le SAE n'a pas eu plus de 24 heures pour choisir l'attributaire du 1^{er} marché interministériel à la réception des offres.

Rémy Risser : Si l'énergie relève de la compétence de mon ministère, tous les services n'avaient pas l'expertise pour mener une consultation efficace. La mutualisation de la procédure était ainsi particulièrement bienvenue avec cette particularité que tant l'accord-cadre que les marchés subséquents étaient portés par le SAE.

Comment l'adhésion de nombreux sites sur un marché interministériel a-t-elle été possible ?

P.S : La fin des tarifs réglementés de vente et le risque lié de rupture d'approvisionnement nous a aidé dans le cadre de l'adhésion des ministères. La première étape a consisté à interagir avec eux dès 2013 pour valider la stratégie puis dresser le périmètre des sites consommateurs. Nous avons d'abord travaillé avec les ministères volontaires en phase contractualisation. Le gain prix significatif obtenu pour le 1^{er} marché passé par le SAE (- 19,4 % en moyenne par rapport aux conditions historiques) et l'accompagnement des services bénéficiaires en phase de déploiement nous a permis d'obtenir leur confiance.

R.R : Le ministère de l'Écologie a fait partie des dix ministères « pionniers » qui se sont

lancés dans le cadre du 1^{er} marché passé par le SAE. Trois facteurs ont été déterminants : les gains espérés, non seulement le gain prix mais aussi le coût évité de la gestion d'une procédure par les services, la contrainte légale de la fin des tarifs réglementés et l'information des services

Comment ce marché s'inscrit-il dans une démarche en coût complet

P.S : Le SAE a incité les ministères à regrouper leurs points de livraison afin de diminuer le nombre de factures. De plus, il est prévu début 2015 le lissage des paiements sur la base des dépenses constatées l'année précédente (plan de facturation), avec une facture de régularisation annuelle. D'énormes gains liés à l'exécution financière ont pu être réalisés. A titre d'exemple, le ministère de la Défense a émis trois bons de commande qui donneront lieu à trois factures annuelles pour près de 170 points de consommation. Des mesures liées à l'optimisation tarifaire et au suivi de la consommation sont également prévues.

R.R : Dans ce domaine, l'approche en coût complet repose essentiellement sur les économies réalisables tant en termes de coût de gestion, avec la mutualisation de la procédure, que de rationalisation de l'exécution financière. La mise en œuvre d'une clause contractuelle en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi est également à souligner dans un contexte où l'on pouvait douter a priori de sa pertinence dans un marché de fournitures, de surcroît aussi « immatériel » que celui du gaz naturel.

¹ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Electricité : une démarché associant les établissements publics de l'État

Afin d'accompagner les établissements publics de l'État dans la sortie du marché réglementé de l'électricité prévue au 1er janvier 2016, le SAE a réuni, en avril 2014, un groupe de travail dédié. Soixante établissements ont participé à cette séance de travail.

Dès juin de la même année, compte tenu des enjeux financiers et de l'intérêt de mutualiser son expertise, le SAE a décidé d'ouvrir la procédure de marché initialement prévue pour les seuls ministères à tous les établissements publics volontaires.

Afin de garantir la qualité des informations consolidées et de prolonger l'accompagnement des établissements, une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le recensement de leurs besoins a été décidée.

Au final, ce sont près de 185 établissements publics de l'État qui participeront au groupement de commandes constitué par le SAE. Ils s'associent ainsi à la première étape d'une mobilisation plus large destinée à réduire les dépenses d'énergies de l'État.

Maintenance des équipements de chauffage, ventilation, climatisation (CVC) : la 2^e vague est lancée

En 2014, les missions régionales achat de Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Alsace, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Lorraine ont initié la 2^e vague de déploiement, par la mise en place de nouveaux contrats sous la forme d'un accord-cadre régional.

Le déploiement de la première vague de marchés de simple maintenance CVC arrivant à échéance, le Service des achats de l'État (SAE) a procédé à la mise en place d'un cahier des charges rénové, plus en adéquation avec les besoins et répondant aux objectifs relatifs aux **5 axes de performances de l'État**.

Le mainteneur titulaire deviendra ainsi un véritable partenaire de l'État propriétaire maître d'ouvrage, par son expertise, ses conseils, son exploitation efficiente. Selon les cas, il sera objectivé dans la tenue de ses engagements en matière d'améliorations de la performance énergétique des bâtiments préalablement identifiés.

Le renouvellement de l'ensemble des contrats continuera jusqu'en 2016.

Un cahier des charges répondant aux objectifs relatifs aux 5 axes de performance de l'État



Performance économique

- une approche progressive en coût complet : la maintenance préventive est associée aux actions correctives palliatives-curative par franchise d'intervention intégrée au prix forfaitaire ;
- une meilleure connaissance du parc à soutenir (quantitatif/qualitatif).



Achat auprès des PME

La décomposition de chaque consultation régionale en lots technique et géographiques contribue à favoriser l'accès à la commande publique aux réseaux et agence de groupes comme aux petites et moyennes entreprises dans un domaine technique ouvert



Achat d'innovation

L'ensemble des consultations sont ouvertes aux variantes, porteuses de solutions alternatives innovantes dans le domaine de la régulation, des outils de conduite et de mesure des consommations basés sur des systèmes ouverts, évolutifs et modulaires.



Disposition environnementale

- 100 % des marchés intégreront une clause d'exécution environnementale ;
- clause de performance énergétique : marché d'exploitation avec intéressement sur les gains par baisse des consommations et optimisation des processus.

Clause sociale

- soit par application d'une clause d'exécution coprescrite avec un facilitateur ;
- soit par proposition aux candidats de la mise en place d'un plan de progrès social exécuté par le contrat pouvant notamment porter sur l'amélioration de la mixité, le développement de l'apprentissage, un plan de formation au profit de ses personnels ou tout autre action RSE.

L'accord cadre CVC2 pour la région Nord-Pas-de-Calais



Le nouvel accord-cadre pour la maintenance des équipements de chauffage, ventilation, climatisation (CVC) comprend 3 lots géographiques (Pas-de-Calais, Nord : arrondissements de Dunkerque et Lille, Nord : arrondissements de Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai et Valenciennes). Il regroupe 28 services de l'État et établissements publics.

L'offre permet aujourd'hui d'adapter les prestations aux sites en fonction de la taille des bâtiments, la puissance des équipements et le cas échéant la présence de personnel technique sur place et étend la gamme de maintenance à certaines prestations nécessaires au bon fonctionnement des sites (arrêt démarrage des installations notamment).

Ce marché propose également une meilleure maîtrise des coûts induits par la maintenance corrective avec l'application d'un forfait d'intervention et par la limitation des interventions à un niveau 3 de maintenance en référence à la norme F DX 60-000 de mai 2002. Au-delà du niveau 3, une mise en concurrence de prestataires, dont le titulaire, est réalisée.

Enfin, il introduit une notion de performance énergétique pour les sites à enjeu, soit les grandes installations, avec notamment une formule d'intéressement.

Le format du CVC2 permet aujourd'hui de mieux répondre aux contraintes et besoins des services et de leurs sites. Pour cet accord cadre, le gain performance achat en approche « coût complet » a été estimé à 406 000 €.



Assistance à maîtrise d'ouvrage en économie de la construction : le SAE développe l'offre de service

Suite à la dernière année de reconduction de l'accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage en économie de la construction (AMO ECO), si toutes les sollicitations ont parfaitement donné satisfaction, nombreux sont les cas où le dispositif n'a pas été mis en œuvre du fait de besoins annexes qui n'entraient pas directement dans le périmètre du marché.

Lors du renouvellement des accords-cadres AMO ECO, le SAE a souhaité prendre en compte ces retours d'expériences pour élargir le périmètre de contractualisation. Au-delà des missions usuelles d'économiste de la construction, le prestataire sera chargé des compléments de réponse à destination des gestionnaires et des représentants du maître de l'ouvrage.

Les études économiques contiendront un volet global en corrélation avec les normes ISO 15686 sur la durée de vie des bâtiments et biens immobilier. La démarche d'analyse du coût global sera particulièrement explicitée dans les exigences d'exécution des prestations.

Menée par une équipe projet dédié, cette action s'inscrit dans la stratégie achat de l'État sur le segment des opérations immobilières à maîtrise d'ouvrage publique. Le déploiement s'effectuera nationalement sous le pilotage du SAE.



Prestations de coordination de sécurité et de prévention de la santé (CSPS) : Rhône-Alpes, région pilote

Durant l'année 2014, la région Rhône-Alpes a été pilote sur la mise en place du premier accord-cadre mutualisé relatif aux prestations de coordination de sécurité et de prévention de la santé (CSPS).

Élaboré sur la base d'une large contribution des acteurs publics et privés du secteur, l'accord-cadre du SAE répond à deux objectifs :

- Donner les moyens au coordonnateur d'exécuter sa mission au profit du maître de l'ouvrage.

Permettre aux coordonnateurs d'accomplir sereinement leur mission est aujourd'hui le cœur de la bonne relation contractuelle.

C'est dans cette optique que le SAE a innové au travers de rémunération par forfait, définitif en conception et provisoire en réalisation. En s'évaluant en fonction du temps de phase et de la complexité de l'opération, le coordonnateur intervient donc sur l'ensemble de la phase de conception.

Dans la phase de réalisation, la prise en compte du nombre d'entreprises déclarées à la notification des marchés de travaux permet de faire varier la rémunération du coordonnateur et d'ajuster les moyens qu'il investit. >>>

>>>

- *Créer de la valeur dans l'intervention du coordonnateur*

La coordination de la sécurité et prévention de la santé présente une valeur ajoutée conséquente et transversale sur une opération. Afin de tenir compte des préoccupations de l'État, le SAE a particulièrement mis l'accent sur les aspects suivants :

- couvrir correctement les obligations réglementaires en concordance avec les besoins opérationnels ;
- développer l'intervention de la coordination sur la mutualisation des éléments de protection collectifs ;
- renforcer la relation entre le coordonnateur et le maître de l'ouvrage ;

- garantir l'accessibilité des marchés aux PME à travers un allotissement fin ;
- améliorer la proximité des chantiers avec les titulaires ;
- impliquer clairement la gestion des déchets dans les enjeux de sécurité ;
- associer le CSPS dans la lutte contre le travail illégal.

Le déploiement s'effectue région par région, sous l'impulsion des missions régionales achats, en liaison avec le SAE, pour couvrir à terme l'ensemble du territoire métropolitain. En 2015, les cinq régions concernées sont : la Bretagne, le Centre, le Limousin, la Lorraine et Poitou-Charentes.

Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon : 1^{er} marché interrégional



Pour répondre aux besoins des services de l'État sur le transport sécurisé de valeurs, les missions régionales achat de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon ont choisi la mutualisation interrégionale.

13 directions départementales des finances publiques (DDFIP), concernées par la future grande région, et 3 préfectures ont adhéré à cette opération. Le volume des dépenses annuelles engagées par ces services est de 850 000 €.

Une démarche novatrice pour deux raisons principales :

- 1^{er} marché interrégional d'envergure, mutualisé entre ces deux régions ;
- 1^{er} marché régional sur le segment du transport de fonds. Dans ce domaine, les marchés étaient jusqu'alors, le plus souvent, très anciens, peu négociés ou signés de gré à gré sans mise en concurrence.

Suite à la validation du ministère des Finances et du SAE, l'expérimentation s'est inscrite dans un véritable processus « achat », avec un travail en coût complet, une analyse du besoin de chacun et un sourcing dédié. Une attention particulière a été portée à l'homogénéisation et à la standardisation des pratiques dans un domaine où la sécurité reste un élément fondamental de la réalisation de la mission de service public.

La mutualisation et la mise en concurrence ont ainsi permis, à prestation similaire, la réalisation d'une économie de 40 %, soit 320 000 € de gain annuel.

Le succès de cette démarche interrégionale a été salué par le SAE, la DGFIP, et le ministère de l'intérieur, qui envisagent de la déployer au bénéfice de l'ensemble des services concernés, avec un kit comportant le marché type et une boîte à outils.

Rhône-Alpes : un marché mutualisé pour l'hébergement d'urgence



Pour faire face aux besoins d'hébergement des personnes vulnérables et des demandeurs d'asile, un marché mutualisé d'achats de nuitées d'hôtellerie a été préparé, négocié avec 29 hôteliers qui se sont portés candidats et mis en place dans le département du Rhône par la mission régionale achats.

Les objectifs visés étaient les suivants :

- une baisse des coûts par une mise en concurrence reposant sur une volumétrie et des durées d'engagement suffisantes ;
- le respect de normes de sécurité (incendie, électricité, ascenseurs...);
- une amélioration de la propreté, de la salubrité et du confort des locaux d'hébergement ;
- la sécurisation financière des opérateurs, en passant d'un régime de subvention à un

régime de commande publique dont les factures sont honorées directement par l'État ;

- une adaptabilité du dispositif pour répondre à des besoins fluctuants ;
- une recherche de localisations permettant de ne pas concentrer les hébergements sur les territoires en tension.

Ce marché a permis de sélectionner les 13 meilleures offres pour une capacité globale d'hébergement de 1 272 places par jour. Les gains achat annuels sont de l'ordre de 6 millions d'euros environ.

Un déploiement est envisagé dans d'autres départements de la région Rhône-Alpes rencontrant des tensions en matière d'hébergement d'urgence.

Faciliter les relations avec les PME ETI porteurs de solutions innovantes

En 2014, les ministères et leurs établissements publics ont, dans le cadre de l'élaboration de leur plan annuel d'achats, décliné un volet spécifique d'identification d'actions pour lesquelles une démarche de recherche de solutions innovantes portées par des PME ou ETI serait mise en œuvre.

Le SAE les a accompagnés dans la mise en œuvre de ces actions, notamment pour l'organisation de Matinales ou de rencontres avec des PME ou ETI porteurs de solutions innovantes.

Ouverture de la 1^{re} Plate-forme des achats d'innovation

Afin de faciliter la mise en relation avec les acheteurs et les prescripteurs de l'État et ses établissements publics, le Service des achats de l'État (SAE) a mis à la disposition des PME et ETI de croissance et de compétitivité la Plate-forme des achats d'innovation de l'État et de ses établissements publics.

Cette interface de mise en contact, élaborée avec Pacte PME, leur offre la possibilité de concrétiser un contact avec le secteur public. Les PME et ETI concernées peuvent en effet :

- répondre à des recherches précises et ponctuelles des ministères et des établissements publics, accompagnées dans certains cas de questionnaire (Request for information-RFI). Ces appels à compétences sont relayés par Pacte PME auprès de son réseau innovation ;

- déposer des propositions spontanées de solutions innovantes, que ce soit un produit, un service, une méthode organisationnelle, en réponse à un besoin identifié dans une feuille de route d'un ministère ou d'un établissement public. Les ministères et établissements publics s'engagent sous deux mois à un contact ou une manifestation d'intérêt.

Présentée lors de la Conférence sur les achats innovants organisée le 30 janvier 2014, la plate-forme a été ouverte durant deux mois en phase d'expérimentation avec 5 ministères (Affaires étrangères, Agriculture, ministères financiers, Intérieur et Justice) et une centaine de PME. Celles-ci ont plébiscité l'outil estimant pour 90 % d'entre elles que la mise en relation avec un contact qualifié correspondait à leurs attentes et que le fonctionnement de cette plate-forme était clair et simple. L'ouverture à toutes les PME a été réalisée en mai 2014.

Accès à la plateforme <http://www.achatspublics-innovation.fr/>

Chiffres clés 2014

- 75 propositions spontanées transmises aux ministères
- 36 appels à compétences (14 pour les ministères et 22 pour les EP)
- 200 PME ont pu présenter une solution innovante

Salon Inversé des achats publics d'innovation : un bilan renversant

En présence de Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, cette première édition dédiée aux thèmes de l'informatique et du numérique partait du constat suivant : la difficulté à faire se rencontrer les PME porteuses de solutions innovantes et les acheteurs publics dans les salons traditionnels.

Pour répondre à cette problématique, le SAE a organisé cet événement où ce sont les acheteurs qui tiennent les stands et rencontrent les PME. Cette formule inédite, couplée à l'organisation de rendez-vous entre PME et prescripteurs des établissements publics sur leurs projets d'achats d'innovation, a permis d'assurer une plus grande efficacité dans la rencontre entre l'offre et la demande.

La centaine de PME présentes ont ainsi pu présenter leurs solutions pour répondre aux besoins des neuf établissements publics exposants (CNRS, Météo France, Inserm, Ineris, INPI, Centre Pompidou, Musée du Quai Branly, Centre des Monuments Nationaux, Université de Reims Champagne Ardennes). Un stand des partenaires institutionnels du SAE était également tenu par la direction des Affaires juridiques, la direction générale des entreprises, et la Médiation des marchés publics pour répondre aux questions des participants sur l'accès des PME à la commande publique.

Témoignages

Inserm Christine Frey,
Chef du service achat
du département des affaires financières

« La journée de l'achat innovant, à l'initiative du SAE, a été marquée d'une réelle originalité : l'organisation d'un «salon inversé». L'Inserm, dans un rôle inhabituel pour lui, a ainsi pu y tenir un stand sur lequel il a accueilli de nombreuses entreprises autour de certains de ses projets d'achats innovants. Cette expérience, «renversant» les modes traditionnels de relation entre acheteurs publics et entreprises, s'est avérée extrêmement positive pour les futures prescriptions. »

Centre Pompidou Thomas Reby,
direction des Éditions

« Une journée de rencontre enrichissante qui nous a permis de découvrir des innovations pertinentes et surprenantes. Les questions juridiques et financières des PME ont pu être évoquées auprès des stands institutionnels, pour nous permettre de nous consacrer aux aspects techniques. Les entreprises, nombreuses, avaient de vraies réponses innovantes et parfois complémentaires pour répondre à nos besoins. »

Mikros Image Frédéric Groetschel,
Directeur d'affaires,
Mikros Image, PME
de post-production numérique

« Cette démarche nous a permis un accès facilité et direct aux prescripteurs des commandes des institutions publiques, nous permettant ainsi de présenter nos savoir-faire dans des domaines novateurs et à forte valeur ajoutée liés au digital. »

pactepme Kevin Mekhloufi,
bureau Innovation Ouverte

« Pour aider les établissements publics dans leur démarche d'achat d'innovation, l'association Pacte PME a identifié, avec l'aide des Direccte et de la Banque Publique d'Investissement, des PME innovantes qui ont transmis 124 demandes de rendez-vous auprès des établissements publics participants. L'identification des PME a été réalisée à travers la Plateforme des achats d'innovation de l'État et ses établissements publics, qui a servi de vitrine virtuelle à cette première édition du salon inversé. »

Le Salon Inversé en quelques chiffres

- 100 PME porteuses de solutions innovantes
- 9 stands d'EP de l'État
- 3 stands de services institutionnels axés sur le conseil
- 21 projets d'achats d'innovation des EP de l'État
- 124 rendez-vous entre prescripteurs des EP et PME

Développer les partenariats opérationnels

GB & SMITH
Administration Intelligence

Amélioration de l'utilisation des applications : un accord tarifaire avec GB & Smith

Le Service des Achats de l'État a signé avec GB & Smith un accord tarifaire, valable pour l'ensemble des ministères et pour trois entités publiques.

GB & Smith est une PME française ayant obtenu le label «jeune entreprise innovante», intégrée au programme d'accompagnement Ambition Logicielle (<http://www.ambitionlogicielle.com/>), Elle bénéficie de l'attention particulière de la French Tech pour la qualité et la pertinence de ses innovations.

Historiquement basé sur l'enrichissement de SAP Business-Object, GB & Smith développe des outils efficaces et innovants d'amélioration de l'utilisation de toutes applications, dans un souci de rationaliser et d'étendre l'administration des logiciels.

De nombreux ministères ayant fait l'acquisition de solutions de cette société, le Service des Achats de l'État a décidé de signer un accord tarifaire avec GB & Smith. Celui-ci permet à l'ensemble des ministères ainsi qu'au CNAM, à la Banque de France et à FranceAgrimer de bénéficier de conditions d'acquisition et de maintenance très avantageuses.

À noter que l'ensemble des établissements publics de l'État bénéficient aussi de tarifs spécifiques.

COPIE FRANCE

Le SAE signe une convention avec Copie France

Créée en 1985, Copie France rémunère les créateurs, les éditeurs, les interprètes et les producteurs sur la base d'une partie du prix d'achat des supports vierges (CD, DVD, etc.) ou du matériel servant à copier la musique et les images (clés USB, disques durs externes, smartphones, etc.). Cette rémunération, visant à compenser les copies effectuées par le public, est prélevée à la source auprès des fabricants et importateurs de supports et appareils d'enregistrement qui la répercutent ensuite sur les prix des matériels.

La rémunération pour copie privée n'étant cependant pas due pour les supports d'enregistrement acquis à des fins professionnelles, le Service des achats de l'État signé, en janvier 2014, avec Copie France une convention constatant l'exonération de cette rémunération pour les achats de l'ensemble des ministères.



Prestations de sécurité privée : signature de la charte de bonnes pratiques

Le 27 juin 2014, le SAE a signé la charte de bonnes pratiques en matière d'achat de prestations de sécurité privée. Il s'est ainsi engagé au développement de relations responsables et équilibrées avec les entreprises du secteur de la sécurité pour les contrats passés par l'État.

Au-delà du respect de la réglementation, cette charte engage les donneurs d'ordre et les prestataires privés de la sécurité à respecter un ensemble de bonnes pratiques sur le cycle de vie complet de la démarche contractuelle : une meilleure définition du besoin en sécurité, une véritable transparence sur les prix, un suivi régulier de la prestation.

SAE / DISIC: une solution de messagerie et d'outils collaboratifs pour l'État

Paul Braida,
Chef du service
Opérations à la DISIC



En quoi consiste le projet de messagerie collaborative ?

Dans le cadre du programme de la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État (DISIC) visant à transformer le système d'information de l'État, un certain nombre d'opportunités de mutualisation ont été identifiées avec l'ensemble des directions des systèmes d'information (DSI) ministérielles.

Parmi ces opportunités, la décision a été prise d'analyser la mise en place d'une messagerie collaborative pour l'ensemble des agents de l'État. La réflexion comporte deux axes. Le premier concerne la messagerie « classique » (mail, agenda et contact) et le second, l'évolution des usages autour du collaboratif au sens large du terme et des réseaux sociaux professionnels.

L'objectif est de disposer à terme d'une solution partagée par l'ensemble des ministères. Cela permettra à la fois de générer des économies et de simplifier les échanges d'information au niveau interministériel.

Comment avez-vous travaillé avec le SAE sur ce projet ?

La phase initiale du projet consistait à la fois de faire un bilan de l'existant ministériel et de s'interroger sur les évolutions du marché en matière de solutions.

Aussi, sur proposition du SAE, nous avons lancé une demande d'information (ou RFI) pour identifier les bonnes pratiques en terme de mutualisation et les acteurs innovants dans ce marché en pleine mutation.

Suite à ce RFI, la DISIC, le SAE et le groupe de travail interministériel ont rencontré, dans le cadre de dialogues techniques, divers acteurs du marché. Cette phase de sourcing, ainsi que les parangonnages effectués par le SAE, ont permis de mieux cerner la structure du marché et les diverses options possibles permettant de répondre au besoin de l'Administration.



Développement des prestations de nettoyage en journée dans les services de l'État

Dans le secteur de la propreté, le SAE se mobilise pour accompagner le progrès social des agents de nettoyage, trop souvent en horaires décalés et fractionnés. Le travail en journée pour les prestations de nettoyage est notamment un moyen d'améliorer les conditions de travail du personnel de nettoyage, en majorité féminin.

Corse : un projet immobilier de pôle tertiaire « exemplaire »



La mission régionale achat de Corse, sous l'autorité du SGAC¹ et le RPIE² de Corse, en liaison avec le SGMAP³ et France Domaine, pilote depuis 2011 un projet immobilier de pôle tertiaire regroupant à Ajaccio sur une base navale 13 services de l'État (800 agents) implantés actuellement sur 24 sites.

Le coût global de ce projet (conception, construction et financement) est d'environ 80 millions d'euros.

Ce regroupement de la quasi-totalité des services de l'État leur permettra d'économiser chaque année 2 millions de loyers financiers, plus de 600 000 € de charges d'énergie (le bâtiment sera en énergie positive) et environ 500 000 € d'autres charges du fait d'une part, de la réduction de 40 % des surfaces et d'autre part, de mutualisations des fonctions et moyens.

La circulaire du Premier ministre en date du 6 novembre 2013 fixe les objectifs pour l'État. Dans ce contexte, le Service des achats de l'État a mis en place plusieurs actions :

- Les marchés de nettoyage passés par l'État, ou confiés à l'UGAP, comportent systématiquement des clauses de développement du travail en journée.
- Un partenariat avec la Fédération des entreprises de propreté pour organiser l'accompagnement opérationnel des acteurs (plaquette, support web, cas pratique...).

Ce projet est considéré comme « exemplaire » par le SGMAP et la direction de France Domaine car grâce aux mutualisations très abouties des fonctions support et des moyens, il devrait permettre aux services de l'État d'amortir les restrictions budgétaires et la réduction des effectifs tout en améliorant significativement l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents.

Après 5 années d'études de faisabilité technique et financière, le projet sera soumis à l'arbitrage d'une Réunion interministérielle (RIM) à Matignon fin mai 2015. Si l'avis est favorable, le bâtiment pourra être livré fin 2019.

(1) Secrétariat général pour les affaires de Corse

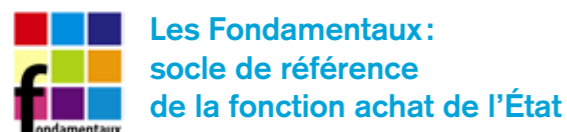
(2) Responsable de la politique immobilière de l'État

(3) Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

Accompagner les ministères et leurs établissements publics dans la modernisation des achats

En 2014, le Service des achats de l'État a continué à déployer un dispositif d'accompagnement des ministères, tant pour la passation de marchés. Interministériels que pour leurs propres projets achat.

Deux projets majeurs pour la modernisation des achats de l'État ont franchi une nouvelle étape en 2014 : le référentiel des achats dans l'État et l'outil de rédaction des marchés (Orme).



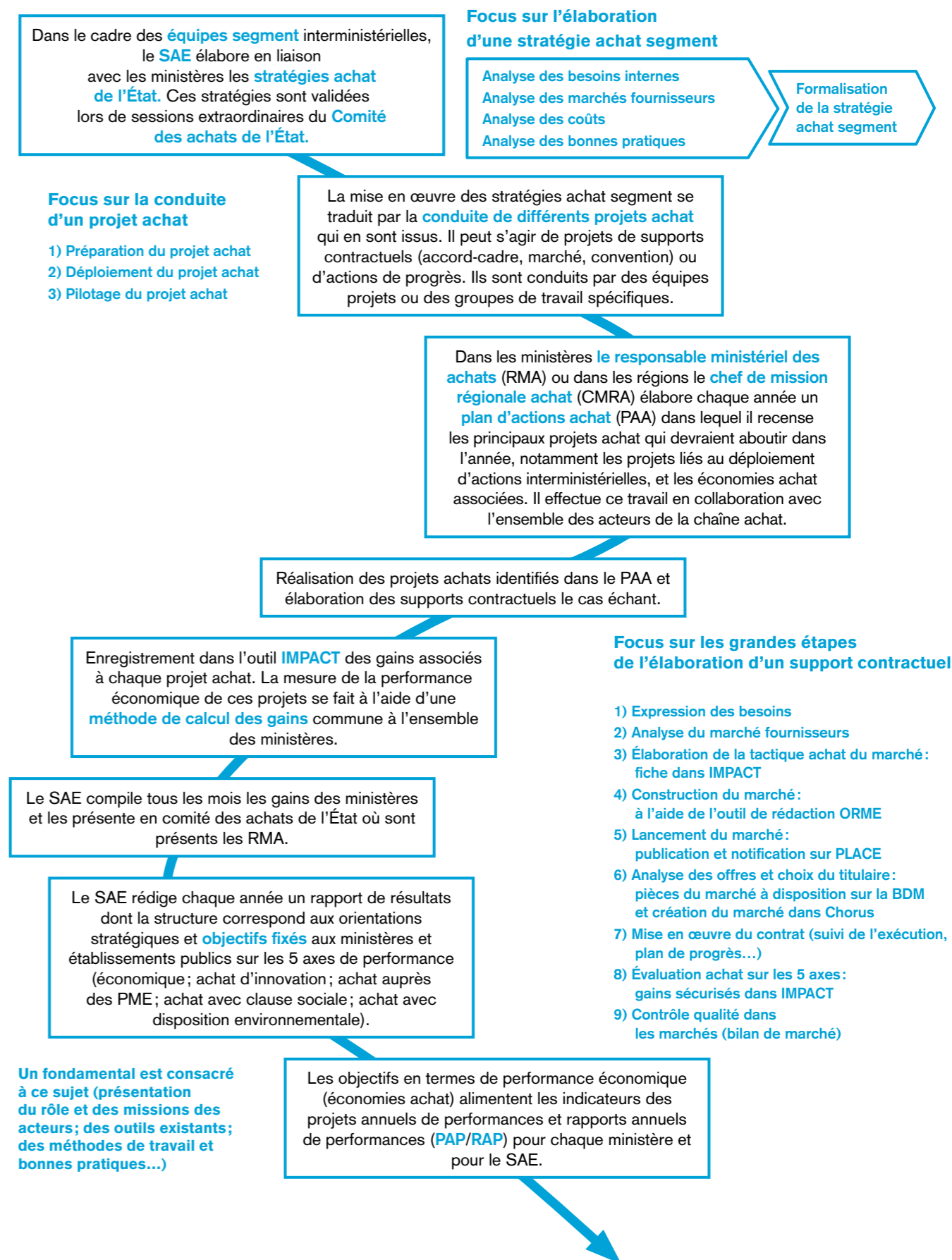
Inscrit dans les objectifs de professionnalisation de l'achat, le référentiel des achats met à la disposition des acteurs du processus achat un ensemble de fiches de référence intitulées les «Fondamentaux» sur le rôle des acteurs, les méthodes de travail, les outils existants, etc.

Lancée en 2013, la construction du référentiel des achats de l'État s'est accélérée en 2014.

BILAN À LA FIN DE L'ANNÉE

- 22 fondamentaux publiés sur le Portail interministériel des achats
- 5 nouveaux fondamentaux en cours d'élaboration;
- 8 groupes de travail interministériels réunis;
- 70 personnes environ associées aux travaux dans les ministères, les régions et au SAE;
- 370 pages consultées en moyenne chaque mois sur le Portail, une consultation en constante hausse.

Illustration des sujets couverts par les fondamentaux



Orme, prêt à l'emploi

Dans le cadre de la simplification d'accès aux marchés publics, l'État a développé une application Outil de rédaction des marchés de l'État (ORME), qui permet de répondre à la fois aux besoins des entreprises ainsi qu'à ceux des acheteurs.

A la fin de 2014, l'application Orme est prête à l'emploi pour l'ensemble des procédures, hors travaux. Cette application simple et ergonomique présente de nombreux atouts :

- pour les acheteurs : la rédaction des pièces administratives en 2h au lieu de 2 jours sur la base d'un clausier unique rédigé par des experts juridiques des ministères ;
- pour les entreprises : la publication de documents harmonisés et facilement lisibles.

Le déploiement d'Orme auprès de tous les acheteurs publics dans les ministères est piloté par les chefs de projets ministériels désignés par les Responsables ministériels des achats (RMA).

Une rubrique dédiée sur le Portail interministériel des achats met à la disposition des acheteurs et des chefs de projet Orme un dossier de présentation du projet, des vidéos présentant l'outil et des vidéos d'autoformation.

Une expérimentation a débutée avec les établissements publics volontaires, après une formation de leurs agents. En 2015, le déploiement de l'outil ORME sera poursuivi et le clausier sera achevé pour l'ensemble des procédures.

Zohra Allem,
Chef de projet ORME
au SAE



Pour quelles raisons, l'État a-t-il décidé de développer un outil pour simplifier l'accès aux marchés publics ?

Orme a été développé pour répondre aux besoins des acheteurs comme à ceux des entreprises. Cette application permet de simplifier l'accès aux marchés publics pour les différents acteurs.

Pour l'acheteur, l'outil lui permet de se concentrer sur sa stratégie d'achat, sans se soucier de la rédaction administrative des pièces. Pour cela, nous avons créé un outil simplifiant cette rédaction tout en la sécurisant. Orme propose un canevas paramétré pour chaque procédure et tient compte des évolutions réglementaires et jurisprudentielles. De plus, le temps de réalisation est réduit puisqu'il passe de 2 jours à seulement 2 heures.

S'agissant des entreprises, l'ergonomie harmonisée des documents produits par Orme facilite leur lecture, elles peuvent ainsi retrouver plus facilement toutes les informations administratives nécessaires tant à la passation qu'à l'exécution de leurs contrats avec l'Administration.

Concrètement, quelles sont les grandes étapes de la rédaction du marché avec Orme ?

Lors de la connexion à Orme, le rédacteur renseigne les caractéristiques de sa consultation (type de procédure, clauses sociales ou environnementales, modalités de passation, données relatives à la forme de prix, etc.), l'application lui propose alors le canevas correspondant à sa procédure avec des clauses conditionnées aux caractéristiques de la consultation. De nombreuses valeurs héritées permettent de ne pas ressaisir des données déjà renseignées et assurent une cohérence entre les documents. Lorsque ces données sont modifiées en amont, les documents en cours de rédaction sont mis à jour.

Les deux applications Orme et Place (plateforme des achats de l'État) partagent leurs données de consultation.

Comment va se passer le déploiement d'Orme dans les services ?

Dans chaque ministère, un chef de projet a été nommé par le Responsable ministériel achat (RMA). Il est chargé de piloter le déploiement de l'application pour tous les services relevant de son ministère ainsi que pour les établissements publics.

Le comité éditorial interministériel, qui réunit en fonction des procédures la direction des Affaires juridiques de Bercy et, des experts dans chaque ministère, veille parallèlement à la maintenance du clausier actuel. Ce sera notamment le cas lors de la transposition de la directive européenne.

ÉVALUER / MESURER

44 Le bilan 2014

47 Utilisation de la carte achat
dans les services de l'État

Le bilan 2014

La circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2013 fixe un objectif global d'économies achat de 2 milliards d'euros sur la période 2013-2015, cet objectif étant réparti à hauteur de 1,3 milliard d'euros pour les ministères et 0,7 milliard d'euros pour les principaux établissements publics.

Le guide de la mesure des résultats, validé par le conseil d'orientation du SAE en 2014, présente les indicateurs sur les cinq axes définis dans la circulaire du Premier ministre : performance économique, achat auprès des PME, achat d'innovation, achat avec clause sociale et achat avec disposition environnementale (en savoir plus : <http://www.economie.gouv.fr/sae/orientations-strategiques-2013-2015>).

Au total, les économies achat en 2014 s'établissent à 469 millions d'euros : 252 M€ pour les ministères et 217 M€ pour les EP.

Ministères : des résultats contrastés

L'objectif global d'économies achat pour les services de l'État sur la période triennale 2013 - 2015 a été réparti entre les ministères au prorata du poids de leurs achats (hors défense et sécurité) dans le total des achats de l'État.

En 2014, les ministères ont réalisé 252 millions d'euros d'économies achat. Cette année marque donc un arrêt de la progression régulière globale constatée depuis 2011.

S'agissant de la répartition des économies achat de l'ensemble des ministères par domaine et de la ventilation des dépenses correspondantes, l'analyse est la suivante :

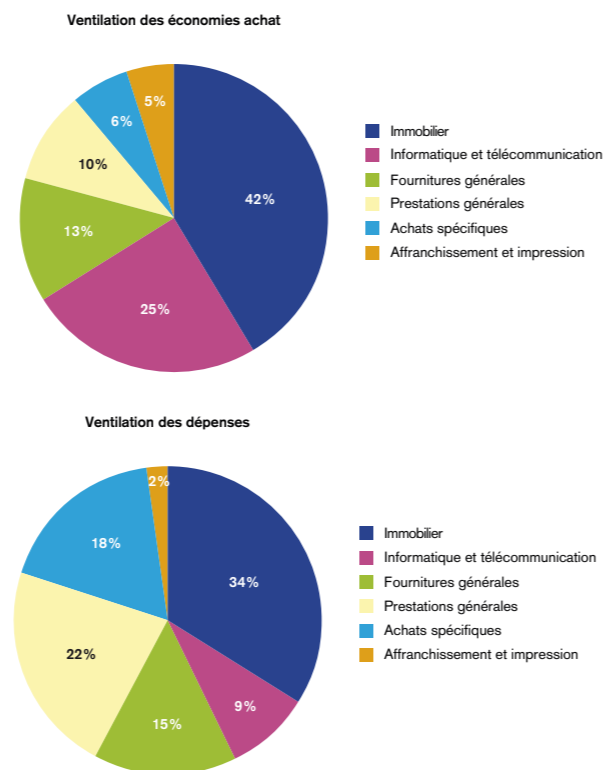
Les dépenses du domaine immobilier génèrent 42 % des économies achat dont 38,5% concernent uniquement les baux.

La libéralisation du marché de l'énergie a permis aux ministères de réaliser des économies achat conséquentes sur le gaz (11,5% des économies achat dans le domaine immobilier). Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années, notamment avec la passation des marchés d'électricité.

De plus, une démarche conjointe entre le SAE, France Domaine et les ministères sur l'optimisation des baux immobiliers, débutée en 2014, sera généralisée en 2015.

- Le domaine informatique et télécommunications reste porteur d'une part importante des économies achat, fruit d'actions achat menées depuis plusieurs années.
- Le plan de modernisation des systèmes d'information de l'État ayant renforcé le rôle de la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC) en 2014, une meilleure convergence des efforts devrait exister dans les années à venir, notamment sur le sous segment des prestations intellectuelles informatiques.
- Les économies achat sur les fournitures et prestations générales restent faibles par rapport au montant de la dépense. Une amélioration du taux de couverture des politiques achats est attendue avec la mutualisation de nouveaux segments en 2015.

Par ailleurs, les achats de prestations doivent donc être investis par les missions achats, en liaison avec les directions métiers, et en s'appuyant le cas échéant sur l'expertise des acheteurs du SAE.



S'agissant des achats auprès des PME, le résultat global de l'État, 23% des dépenses achat de l'État, est proche de l'objectif fixé à 25% pour 2015. L'objectif est par ailleurs atteint pour la moitié des ministères.

La pénétration différenciée des PME dans les achats dépend cependant de la structure du portefeuille achat de chacun des ministères (volumétrie financière des marchés, relatifs aux achats métiers).

Il convient de noter que certains ministères ou directions ont mené, de manière volontariste, en 2014 des actions visant à renforcer le dialogue avec les entreprises en amont de la passation des marchés publics (sourcing).



En 2014, les premiers projets d'achats d'innovation ont été enregistrés dans l'outil Impact par les ministères de l'Intérieur, de l'Éducation nationale et des Finances pour un montant total de 8 M€.

Les projets concernent des domaines variés tels que des matériels et des prestations informatiques, des logiciels, des prestations de maintenance et de réparation technique, et de la fourniture de matériels de nettoyage.

Bilan des plans d'actions achat régionaux pour 2014



Les missions régionales ont réalisé en 2014 un total de 26,7 M€ d'économies d'achat pour une centaine de projets conduits en région. Cette performance est sensiblement supérieure à l'objectif fixé par le SAE de 22 M€ pour l'ensemble des régions.

Quatre programmes de marchés mutualisés ont été achevés en 2014. Ils concernaient les segments suivants : le nettoyage des locaux, la maintenance des systèmes de sécurité incendie, la maintenance des portes et portails et les travaux d'entretien de second œuvre. La principale opération concernait les prestations de nettoyage, qui a fait l'objet d'un marché mutualisé régional dans 17 régions.

2014 a également été la première année de renouvellement des premiers marchés passés par les régions depuis leur création avec la maintenance des ascenseurs et surtout un marché optimisé et orienté vers la performance énergétique de la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation.

41 projets d'initiative régionale ont par ailleurs été conduits par les missions régionales, dont un important marché d'hébergement d'urgence en Rhône-Alpes pour un montant de près de 6 M€.

Le domaine d'action des missions régionales a enfin dépassé en 2014 le domaine de l'entretien immobilier avec un marché de maintenance des autocarburateurs en Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais et un marché de gardiennage et surveillance en Corse.



Pour les achats avec une disposition environnementale, les résultats (8,7%) restent en-dessous de l'objectif cible fixé pour 2015, exception faite des ministères sociaux qui atteignent l'objectif. Une très nette progression est toutefois constatée par rapport à 2012 et devrait se confirmer en 2014.

Les enjeux environnementaux sont pris en compte par l'ensemble des ministères qui veillent également à sensibiliser les acheteurs à la dimension environnementale par des modules de formation dédiés à cet axe.

S'agissant des marchés intégrant une clause sociale, les résultats (3,2% du total des marchés) restent également en dessous de l'objectif cible fixé pour 2015, exception faite du ministère de l'Agriculture qui atteint l'objectif. Une progression sensible est toutefois constatée par rapport à 2012 et elle devrait se confirmer en 2014.

La plupart des ministères développent en effet des partenariats avec les Maisons de l'emploi jouant un triple rôle de facilitateur tout au long de la procédure.

En amont des marchés, elles les assistent pour la quantification et la rédaction de la clause d'insertion. Suite à la notification du marché, elles organisent la réunion de lancement entre le prestataire retenu et le service prescripteur pour mettre en place le processus de suivi et de pilotage. Enfin, lors de l'exécution du marché, les Maisons de l'emploi réalisent un suivi du nombre d'heures d'insertion réalisées.



Optimisation de la gestion du parc automobile

La circulaire du 3 décembre 2012 portant plan soutien à la filière automobile imposait aux administrations l'achat annuel de 25% de véhicules électriques et hybrides.

Pour la seconde année de mise en œuvre de ce plan, l'objectif est atteint avec 25% d'achats. Des résultats cependant légèrement inférieurs à ceux de 2013 qui étaient de 29%.

Globalement, les achats des ministères ont cependant été mieux répartis et plus ciblés sur l'objectif des 25% à atteindre. Les véhicules à caractéristiques spécifiques de la Police Nationale, les grands utilitaires et les auto-écoles ont été sortis des décomptes.

Les établissements publics confirment leurs bons résultats

L'élargissement du périmètre des établissements sollicités pour rendre leur plan d'actions a permis d'amplifier les bons résultats déjà obtenus en 2013.

Avec des économies achat de **217 millions d'euros**, soit 2,3% de la dépense annuelle, les établissements atteignent cette année encore, leur objectif.

C'est également le cas pour les marchés attribués à des PME où les réalisations dépassent de 4 points la cible.

Les établissements publics soutiennent aussi largement l'innovation et le volume financier qui lui est consacré est près de 3 fois supérieur au niveau fixé pour atteindre 54,6 millions d'euros en base annuelle.

S'agissant de l'insertion de clauses sociales et environnementales, les chiffres suivent une bonne orientation même si les établissements publics soulignent que l'introduction de clauses sociales reste complexe et de mise en œuvre délicate.

Utilisation de la carte achat dans les services de l'État



La carte d'achat est un moyen de paiement à autorisation systématique destiné aux agents publics. Il leur permet, dans la limite des segments d'achats définis en amont de satisfaire leurs besoins récurrents et de faibles enjeux.

Cette carte peut être utilisée pour certains marchés globalisés (papier, consommables informatiques ou fournitures de bureau) ou pour des petits achats répondant à des besoins d'urgence ou de dépannage (bouteilles d'eau pour des réunions, petit outillage...).

A mi-parcours de l'exécution du marché sur la carte d'achat, le Service des achats de l'État a décidé de mener une étude sur l'utilisation de la carte d'achat dans les services de l'État.

Cette étude était destinée à évaluer les niveaux de connaissance et de structuration de la carte d'achat dans chaque entité afin d'être en mesure de développer des outils de consolidation et de rationalisation du dispositif.

L'objectif final était de proposer une meilleure uniformisation des pratiques dans les rapports avec l'établissement bancaire et vis-à-vis des fournisseurs tout en proposant des évolutions contractuelles et techniques.

Enfin, cette étude était également l'occasion de recueillir les besoins des ministères afin d'enrichir la réflexion sur les axes de déploiement et d'amélioration du dispositif dans l'optique du prochain accord cadre.

L'enquête s'est articulée autour d'un questionnaire que les ministères ont complété et retourné au SAE accompagné des documents élaborés sur le sujet et permettant d'apporter des informations complémentaires sur la gestion et le déploiement de la carte d'achat au sein de leur service : guide d'utilisation, organigramme de gestion de la carte d'achat, note interne, règlement...

Ces informations ont servi de base pour les entretiens organisés afin d'explicitier et approfondir les sujets. Les ministères, très coopératifs, ont indiqué souhaiter une prise en charge accrue de ce dossier au niveau interministériel. Un état des lieux du marché carte d'achat, de son déploiement et de son fonctionnement a ainsi pu être fait.

Le SAE a également rencontré la direction du Budget (DB), la direction générale des Finances publiques (DGFIP) et l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) sur les aspects techniques ainsi que la BNP sur les données contractuelles.

L'ensemble de ces éléments a permis au SAE de produire au bénéfice de l'interministériel une cartographie du « marché carte d'achat » de l'État.

Celle-ci indique que la carte achat est un outil souple très apprécié par les agents publics pour la simplification qu'elle apporte au processus d'achat. La diversité des modèles d'organisation montre cependant des disparités trop fortes dans sa gestion au sein des services de l'État. De plus, certaines fonctionnalités importantes de la carte achat décrites dans l'offre technique de l'opérateur bancaire restent méconnues ou trop peu déployées.

Enfin, des actions de conduite du changement sont nécessaires pour que le dispositif de paiement par carte achat s'insère de manière plus efficace dans les objectifs de performance achats et de gains en processus.

Afin d'aider les services, le SAE a réalisé et diffusé, en septembre 2014 un guide interministériel des bonnes pratiques complété par les besoins en termes d'amélioration du dispositif.

PROGRESSER

- 50** La professionnalisation
des établissements publics de l'État
- 53** De nouvelles actions
pour renforcer la performance interministérielle
- 56** La dématérialisation
des marchés publics de l'État
- 57** Les guides des groupes d'étude des marchés
(GEM)
- 59** Paroles de deux nouveaux présidents de GEM
- 61** La communication sur la politique des achats
de l'État
- 63** La connaissance de l'offre fournisseurs

La professionnalisation des établissements publics de l'État

La professionnalisation des achats des établissements publics de l'État, est au cœur des missions du SAE. Elle porte en premier lieu sur la mise œuvre d'actions inter-établissements, ayant pour double objectif de constituer un réseau actif de personnes sensibilisées à l'achat et de partager les expériences, voire de mutualiser des pratiques. Si les projets emblématiques du SAE en la matière sont les projets «Aïda», le SAE a également organisé en 2014 une journée sur la thématique de l'environnement.

Deux nouveaux projets Aïda pour aller encore plus loin

Le Service des Achats de l'État a lancé le 20 octobre 2014 deux nouveaux projets «Aïda», l'un régional, l'autre national, afin d'accompagner les établissements publics de l'État dans la modernisation de leurs achats et de leur organisation.

- La 2^{ème} vague du projet «Aïda en régions» a concerné l'Ile de France, la Lorraine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes.

Le choix d'un périmètre régional s'explique par le caractère prépondérant des PME dans ce domaine d'achats. Chacune des 4 équipes inter-établissements a étudié les achats d'entretien et de maintenance immobilière afin d'identifier les bonnes pratiques à mettre en place pour dégager des économies achat. Elle a préparé également les groupements de commandes locaux susceptibles d'être constitués.

- La nouvelle vague du projet «Aïda national» a réuni sept équipes chargées d'étudier un segment d'achats (communication; accueil, gardiennage et surveillance; traiteurs, restauration et alimentation; gaz de laboratoires; définition d'une politique de voyage et d'hébergement) ou un sujet relatif à la fonction achat (optimiser l'exécution des marchés; préparer la dématérialisation).

Toutes les équipes ont bénéficié pour leurs travaux de l'accompagnement permanent du SAE, tant pour le pilotage du projet que pour l'accès aux ressources les plus pertinentes.



La convention de groupement de commandes permanente

Depuis la fin de l'année 2014, le SAE propose aux établissements publics de l'État de signer une convention de groupement de commandes permanente avec lui. Ce dispositif innovant, validé par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers constitue une étape importante dans l'association des établissements aux travaux du SAE.

Le mode opératoire de la convention, qui couvre tous les domaines d'achats, fluidifie et accélère le processus d'adhésion aux marchés passés par le SAE en réduisant fortement les contraintes administratives.

S'agissant des établissements publics de l'État adhérent à un marché porté par le SAE, ils bénéficient de l'expertise des acheteurs du service. De plus, du fait de la massification de leurs besoins avec ceux des ministères, ils accèdent à des conditions économiques souvent difficiles à obtenir individuellement. Enfin, ils se dispensent d'une procédure et peuvent ainsi pleinement se consacrer à des achats plus stratégiques pour leur structure, comme les achats métiers en relation directe avec leurs missions.

Une journée thématique sur l'« Environnement »

En 2014, le SAE a choisi l'environnement comme sujet de la journée thématique organisée au profit des établissements publics de l'État. Une journée introduite par la secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Économie sociale et solidaire et durant laquelle sont intervenus le représentant du Commissariat général au développement durable (CGDD) et celui de la plateforme RSE. Les témoignages de représentants de FranceAgrimer et de l'ADEME¹ étaient également au programme.

Lors de cette manifestation, une centaine d'agents provenant d'une cinquantaine d'établissements publics et de services de l'État, ont découvert des actions innovantes mises en œuvre dans plusieurs établissements en faveur de l'environnement. L'interactivité de cette journée composée d'interventions d'experts, d'une table ronde et de jeux «sérieux» a permis d'enrichir leur vision sur un sujet essentiel pour les acheteurs.

Une offre de formation professionnelle disponible en 2015

Sur la base des recommandations d'un groupe de travail «Aïda 2», un marché mutualisé de formation professionnelle a été élaboré en 2014 pour une mise en place courant 2015. L'offre sera proposée par l'Union des groupements d'achats publics (Ugap) et comprendra des prestations de formation professionnelle «sur étagère» et des solutions innovantes de formation sur-mesure en mode e-learning.

Le projet a été construit en collaboration par le SAE, l'Ugap et les responsables de formation d'un certain nombre d'établissements publics, tels que le CNRS¹ l'ANFR², et le musée du Louvre.

Les travaux ont permis d'identifier plusieurs leviers de performance et ce, sans renoncer aux impératifs de certification des organismes et de qualité des prestations. Ainsi, les modalités d'appréciation de la pertinence des contenus, de recrutement des pédagogues, d'évaluation de la qualité et de l'animation de l'environnement et des formations ont fait l'objet d'une attention particulière.

La phase pilote de déploiement, avec des établissements publics ayant participé au projet, se déroule de fin 2014 à mi-2015. Elle conduira à une ouverture à l'ensemble des clients de l'Ugap en vue de la préparation des plans de formation 2016 et 2017.



(1) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

(2) Centre national de recherche scientifique

(3) Agence nationale des fréquences

De nouvelles actions pour renforcer la performance interministérielle

Déploiement du nouvel accord-cadre Solimp 2 : les régions en première ligne !

À la demande des missions régionales achat (MRA), l'acheteur leader « solutions d'impression » du SAE s'est rendu dans 16 régions, afin de rencontrer les correspondants des services déconcentrés des ministères. La présentation du nouveau support d'approvisionnement en moyens d'impression de proximité (Solimp 2) et l'opportunité d'une meilleure gestion des parcs déployés constituaient les enjeux de ce Tour de France.

Chacune d'entre elles était l'occasion de présenter le panorama des moyens mis en œuvre dans les services de l'État, tant en mode libre-service qu'au sein des ateliers et points de production, en insistant sur l'étendue du périmètre couvert par le segment d'achat des solutions d'impression. L'exploitation des informations très précises recueillies depuis 2010, avec la mise en œuvre de Solimp 1, a également permis d'exposer les dépenses sur le segment d'achat et les bilans d'exploitation nationaux et régionaux.

Le déploiement du nouvel accord-cadre SOLIMP 2 a été développé sur la base de trois objectifs : rationalisation, modernisation et pilotage. Un focus particulier a été fait sur l'aspect particulièrement innovant de certains dispositifs comme la location évolutive, l'offre en occasion révisée et l'offre promotionnelle.

Au total, 500 personnes ont participé à ces réunions organisées entre le 16 janvier et le 4 juin 2014. Les 16 MRA ont ensuite pu capitaliser sur cette action du SAE, pour mobiliser les équipes régionales et optimiser la mise en place et l'exploitation de Solimp 2.



Auvergne



Bourgogne



Languedoc-Roussillon



Limousin



Nord-Pas de Calais



Pays de la Loire



Poitou-Charentes



Rhône-Alpes

Gestion des actifs logiciels : Un pour tous !

Le SAE a conclu en décembre 2014 avec un grand éditeur international un accord permettant de prendre en compte le fait que l'État est une unique personne morale et, en conséquence, de rendre le parc de licence de l'État transférable entre tous les ministères (hors Education Nationale).



Jeffrey Rambintsoa,
Acheteur leader logiciels

En quoi consiste la gestion des actifs logiciels ?

La gestion des actifs logiciels consiste à connaître son parc de licence, son usage et les règles éditeurs associées afin de mieux le gérer.

Dans quel contexte s'est inscrite la première action interministérielle de gestion des actifs logiciels ?

Cette action devait nous fournir de nouveaux leviers lors d'une négociation éditeur complexe. La connaissance de notre parc a permis de renforcer notre position vis-à-vis de l'éditeur et d'identifier de nouvelles marges de manœuvre dans un contexte de faible investissement.

Quels ont été les gains ?

Le principal gain a été la reconnaissance de l'État en tant que personne morale unique par un grand éditeur international. Ceci permet, sans surcoût, de pouvoir transférer des licences non utilisées entre services et ministères.

La connaissance du parc logiciel a en outre permis l'optimisation de certaines dépenses de support. On estime aujourd'hui nos premiers gains à près de 4 millions d'euros TTC.

Logiciels libres : des clauses-types de propriété intellectuelle pour les acheteurs

Les développements réalisés sur un logiciel libre sont, en général, reversés à la communauté de développeur qui gère ce logiciel. Quand l'Administration fait développer, pour ses besoins propres, des évolutions sur un logiciel libre, la question des clauses de propriété intellectuelle se pose.

Pour sécuriser prescripteurs et acheteurs sur ces questions souvent complexes, le SAE a animé un groupe de travail interministériel composé de représentants des ministères de la Culture, des Finances et de l'Intérieur, de l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) et associant la direction des Affaires juridiques des ministères économiques et financiers.

Ce groupe de travail a conçu un outil d'aide à la rédaction proposant des exemples de clauses à insérer dans les CCAP afin de déroger à certaines stipulations du CCAG-TIC ou à les compléter. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'action conjointe menée par le SAE avec la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC) et répond aux recommandations de la circulaire du Premier Ministre sur l'usage du logiciel libre dans l'Administration.

Économies achat: un contrôle de gestion au fil de l'eau

En 2014, le SAE a décidé de mettre de place un contrôle au fil de l'eau des fiches enregistrées dans l'outil de suivi de la performance Impact.

Fabien Chevalier,

Contrôleur de gestion «achats» au SAE



Comment sont comptabilisées les économies achat réalisées par les ministères ?

Pour chaque nouveau projet achat, l'acheteur complète une fiche dans l'outil Impact avec des informations relatives à l'objet du marché, la nomenclature achat, le montant de référence, les leviers achat utilisés etc. Cette fiche permet de connaître la stratégie achat mise en œuvre et l'économie achat projetée pour le projet.

L'économie achat est ramenée à une base annuelle, c'est ce que l'on appelle le « gain 12 mois ». Cette convention permet de comparer et d'analyser équitablement les économies obtenues sur une même période annuelle, sans créer de distorsion selon la durée des marchés ou des projets. Le SAE peut ainsi comptabiliser les résultats de chaque ministère et au final de l'État sur l'ensemble des domaines de la nomenclature des achats.

Pourquoi un contrôle au fil de l'eau des fiches Impact a-t-il été mis en place en 2014 ?

Lors de sa mise en place en 2012, le contrôle de gestion achat concernait les fiches Impact dont le « gain 12 mois » était supérieur à 1 million d'euros. Depuis le début de 2014, nous vérifions la cohérence des fiches dont le « gain 12 mois » est supérieur à 100 000 euros. Cet audit permet de couvrir 80 % des économies achat affichées.

Le contrôle au fil de l'eau permet un échange plus fluide avec les ministères sur leur calcul

des économies achat sur la méthode interministérielle commune. La crédibilité des économies achat annoncées est ainsi renforcée, légitimant toujours plus la fonction achat et sa plus-value dans le cadre de la modernisation de la fonction publique.

Concrètement, combien de fiches avez-vous analysées en 2014 ?

Sur les 2 269 fiches validées par les ministères dans Impact, le contrôle de gestion a porté sur exactement 319 d'entre elles, soit 14 % du nombre de fiches. Elles représentaient cependant 87 % du total des économies achat réalisées par les ministères en 2014. Nous avons donc une vision globale des résultats de l'État.

Les acheteurs leaders du SAE sont-ils associés ?

Oui, tout à fait ! Les procédures de validation mises en place ont permis de développer la synergie entre le département du développement des achats, dont fait partie le pôle performance, et le département des opérations, composé des acheteurs. Ceux-ci sont associés à l'analyse pour chaque projet achat représentant des enjeux.

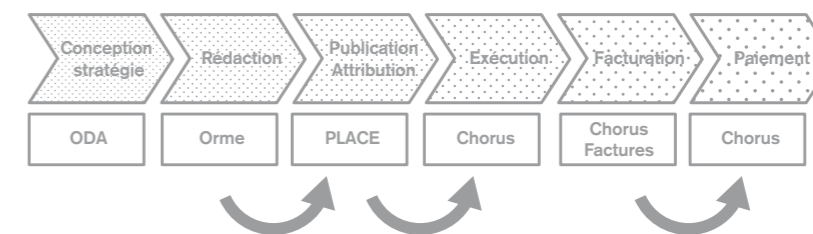
La dématérialisation des marchés publics de l'État

À l'horizon 2020, la commande publique devra être **dématérialisée de «bout en bout»**. Dans cette optique, le SAE a poursuivi, tout au long de l'année 2014, plusieurs chantiers permettant de développer les outils et leur utilisation.

Ses principales actions se sont articulées autour :

- du déploiement de l'outil de rédaction des marchés de l'État (Orme) ;
- du développement de l'utilisation des différentes fonctionnalités de la Plate-forme des marchés de l'État (Place) et de son interface avec Chorus ;

- de l'extension de l'utilisation de la carte d'achat tant pour des achats sur marchés (niveau 3) que pour les achats de proximité (niveau1) ;
- de l'incitation des fournisseurs à dématérialiser leurs factures soit par échange de données informatisées (EDI) soit par dépôt sur le portail Chorus-facture.

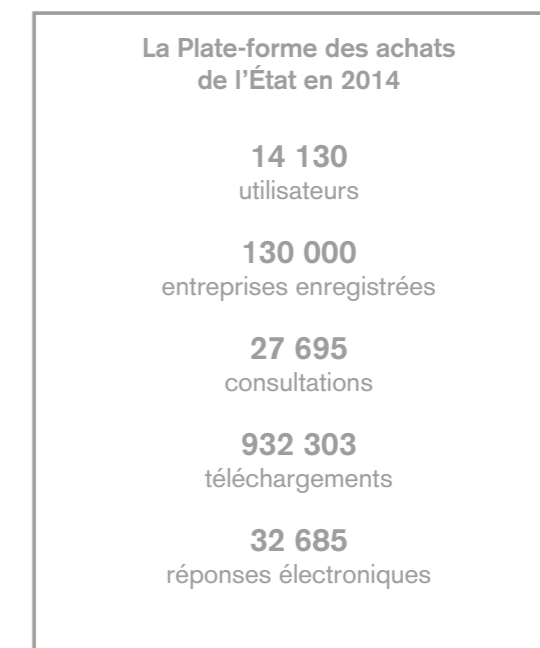


Comme d'autres pays européens, la France a également choisi de rendre la **dématérialisation des factures** obligatoire. Ainsi, l'ordonnance du 26 juin 2014 rend progressivement obligatoire la dématérialisation des factures dans le cadre de l'exécution de la commande publique, dès le 1^{er} janvier 2017 pour les grands entreprises. De plus, au 1^{er} janvier 2020, tous les fournisseurs adresseront directement et exclusivement leurs demandes de paiement sous forme électronique aux services de l'État. Cette mesure est de nature à alléger la charge administrative pesant sur les entreprises tout en facilitant les travaux des pouvoirs publics.

Les clauses proposées par Orme ont bien sûr été adaptées afin de mettre en avant, dès maintenant, cette obligation de dématérialiser qui s'imposera aux grandes entreprises dès 2017.

Les services de l'État doivent quant à eux se mettre en capacité technique et organisationnelle pour traiter un nombre croissant de factures reçues en mode dématérialisé.

Pour aider les services de l'État à inciter les fournisseurs à utiliser ce processus, l'AIFE propose un dépliant à destination des fournisseurs et un didacticiel pour les agents. Le SAE a naturellement assuré la promotion de ces outils auprès des acheteurs et des fournisseurs.



Les guides des groupes d'étude des marchés (GEM)

Les groupes d'étude des marchés sont rattachés au Service des achats de l'État, depuis sa création, afin de donner un contenu plus économique aux documents produits et diffuser les bonnes pratiques d'achat.

Ils constituent une instance permanente de concertation associant les acheteurs des trois fonctions publiques, des représentants de collectivités locales ou d'associations, les acteurs économiques des secteurs concernés et, en tant que de besoin, des experts dans les domaines étudiés.

L'Observatoire économique de l'achat public (OEAP) détermine annuellement les documents techniques à élaborer par les groupes de travail qu'il met en place. Il les valide conformément à l'article 132 du code des marchés publics et en assure la diffusion.

Les groupes d'étude des marchés, lieux de concertation

Les GEM sont avant tout un lieu d'échanges et de concertation en matière d'achats publics et de bonnes pratiques. Plus de **400** membres actifs y participent dont **56% issus du public** (acheteurs associations d'acheteurs des trois fonctions publiques, experts,...) et **44 % du privé** (organisations et fédérations professionnelles, associations, entreprises,...).

Les thématiques des travaux en 2014

Les différents groupes de travail ont procédé à une mise à jour systématique du stock de documents en ligne sur le site de l'OEAP, ce qui a pu entraîner une mise en archives pour des documents peu consultés ou dont le thème ne paraissait plus adapté.

Ce travail de mise à jour débouchera sur un nombre plus important de publications au début de l'année 2015, notamment pour les groupes de travail « *Habillement* » et « *Restauration collective et nutrition* ».

Deux documents, qui ont donné lieu à une large concertation en 2014, consacrés à l'achat d'énergie et de prestations de communication doivent être publiés au 1^{er} semestre 2015.

Les principales publications des GEM en 2014

- Guide relatif aux conditions d'accueil et de sécurité matérielle des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle (*date de publication : avril 2014*)
- Guide de l'achat public d'articles d'habillement version 1.1 (*date de publication : juillet 2014*)
- Fascicule n° 65 du Cahier des clauses techniques générales (CCTG) applicable aux marchés de génie civil - Exécution des ouvrages de génie civil en béton (*version 1.2, octobre 2014*)
- Guide d'harmonisation des clauses techniques contractuelles relatives aux documents concernant le management de la qualité et le respect de l'environnement (*date de publication : juillet 2014*)
- Recommandation Nutrition (*complétée et mise à jour - Août 2013*)

Chiffres clés des GEM en 2014

Plus de **400** membres actifs

11 groupes de travail GEM actifs en 2014

59 fédérations professionnelles participent aux travaux

2 500 à 10 000 téléchargements par guide

200 000 téléchargements de documents

Des statistiques de consultation en forte augmentation

Les guides produits sont consultables sur les sites internet de l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP) et du Service des achats de l'État.

<http://www.economie.gouv.fr/sae>

<http://www.economie.gouv.fr/daj/observatoire-economique-achat-public>

1,5 million de consultations en 2014

Les documents du GEM « *Restauration collective et nutrition* » sont les plus consultés avec plus de 30 000 téléchargements annuels pour la recommandation nutrition (entre 2 500 et 10 000 pour les autres documents). Plusieurs documents dépassent les 5 000 téléchargements annuels, notamment en matière d'aménagement et rénovation des bâtiments, de textile/habillement, d'éducation ou de santé.

Paroles de deux nouveaux présidents de GEM

**Guillaume Cantillon¹,
président du GEM DD**

Le GEM «Développement durable»



Quelle était votre motivation lorsque vous avez accepté la présidence du GEM DD?

Le fait que les marchés publics soient un outil levier pour la réalisation d'objectifs de politique publique n'est pas nouveau.

Dès le 19^e siècle, avec les grands travaux de Napoléon III ou les ateliers nationaux, ils ont été utilisés comme instrument de relance de l'économie. La nouveauté est que le droit des marchés publics intègre désormais une diversité d'objectifs de politiques publiques (que l'on résume souvent par le concept de développement durable) et que progressivement les acheteurs ont acquis de nouvelles compétences pour mettre en œuvre une politique d'achat, que cela soit au niveau national avec le SAE ou au niveau local comme avec le réseau Maximilien en Ile-de-France, ou le réseau «Grand-Ouest» qui regroupe plusieurs régions.

Cette dynamique à l'œuvre depuis une quinzaine d'années trouve son point d'orgue avec l'adoption des nouvelles directives marchés publics. Le droit des marchés public converge vers le droit public de la régulation économique et les acheteurs remettent les enjeux économiques au cœur de leur pratique. Cela est porteur d'effets très positifs comme avec la clause sociale, la construction de bâtiments basse consommation ou les réflexions sur les circuits courts. Mais cela est aussi porteur de potentielles contradictions entre ouverture à la concurrence et objectifs de politiques publiques. La dialectique est souvent au cœur du droit (liberté d'expression et ordre public), il n'y a donc pas de raison de s'en émouvoir, mais il faut accompagner les acheteurs pour concilier concurrence et objectifs de développement durable. Et ce d'autant que l'introduction du développement durable ne doit pas se faire au détriment de l'accès des PME. Ce serait contreproductif.

Pourquoi avoir choisi le thème «Analyse du coût du cycle de vie»?

Cette notion est très présente dans la nouvelle directive et on voit bien, intuitivement, son intérêt au regard de l'objectif du choix de l'«offre économiquement la plus avantageuse», c'est-à-dire pour avoir un choix de l'offre qui dépasse le prix en se basant sur une appréciation du coût global. Cela peut être vecteur d'économies financières (comme avec les bâtiments basse consommation) et de diminution de l'empreinte écologique.

Seulement, une telle évaluation n'est possible pour un acheteur public que s'il peut la baser sur une méthode fiable, transparente, reproductible et adaptée à l'objet de son marché. Or, à ce stade il n'existe ni de définition précise, c'est pour cela que je parle de notion et pas de concept, ni de méthode de monétarisation qui garantisse la sécurité juridique de l'évaluation de l'offre. Il faut donc y travailler en décidant quel est le périmètre de l'évaluation de ce coût, comment les externalités environnementales peuvent être monétarisées et dans quelle mesure il est possible d'intégrer l'amont de la chaîne de production (ex: extraction des matières premières), ou l'activité de sous-traitants tout en respectant le lien avec l'objet du marché.

On voit que ce n'est pas simple et que c'est au niveau national ou européen qu'il faut y travailler. C'est pour cela que nous nous en sommes saisis. Mais je tiens à dire que pour les acheteurs il y a déjà beaucoup d'autres moyens d'intégrer des objectifs de développement durable. La dizaine de guides déjà publiée par le GEM DD depuis dix ans est là pour le montrer ! Cette analyse du coût du cycle de vie sera un plus lorsque nous l'aurons sécurisée. Mais on peut agir dès maintenant, et ce d'abord à travers une bonne définition du besoin.

⁽¹⁾ Guillaume Cantillon a été conseiller technique chargé de l'environnement, de l'énergie et de l'agriculture au sein du cabinet du président de la région Ile de France

**Yves Friot¹
président du GEM RCN**

Le GEM d'Etude des Marchés de Restauration collective et Nutrition (RCN) réétudie les locaux de restauration collective



Quel est l'objectif du groupe «Locaux de restauration collective»?

Les Groupes d'études de marchés (GEM), rattachés au Service des achats de l'État, ont pour mission de fournir aux acheteurs publics des contenus qui permettent de diffuser les bonnes pratiques d'achat.

J'ai été nommé président du groupe qui va réactualiser le guide relatif à l'étude, la programmation, la conception, la réalisation et l'installation des locaux de restauration collective. Le dernier guide avait été publié en 2001 et, bien qu'il soit toujours très largement téléchargé sur le site de l'Observatoire économique de l'achat public, il était nécessaire de le réactualiser pour tenir compte des évolutions réglementaires et technologiques, ainsi que de la demande des consommateurs, en constante évolution.

Quels vont être les grands enjeux de ce guide, en dehors du fait qu'il doit tenir compte des nouvelles réglementations ?

Ce guide va prendre en compte les évolutions de la restauration collective car depuis plus de dix ans, elles ont été extrêmement importantes.

En amont d'une première réunion, nous avons adressé à chaque entité invitée un petit questionnaire qui a eu le mérite de souligner «en vrac» de multiples points non pris en compte par le précédent guide. Le développement durable par exemple et ses enjeux à de nombreux niveaux (déchets, gaspillage, énergies, traitement des eaux usées...), l'évolution des équipements de cuisine (certains n'existent plus, d'autres ont vu le jour), la prise en compte des évolutions dans le domaine de l'informatique... sans oublier tous les changements réglementaires, la future réforme des marchés publics et la loi MOP...

Le chantier est vaste mais c'est justement grâce à la mise en place de ces groupes que nous allons être en mesure d'avancer car ce sont des lieux de concertation et d'échanges avec des personnes qui sont chaque jour confrontées à des problématiques en matière de locaux de restauration collective. Mon objectif est d'être efficace et professionnel même si je suis bien conscient que les enjeux sont hétérogènes et souvent très complexes.

⁽¹⁾ Yves Friot, 65 ans, Commissaire général de brigade aérienne en 2^e section, travaille depuis 2009 à l'Économat des Armées (EdA) en tant qu'adjoint au directeur France Restauration. L'EdA approvisionne et distribue une gamme de plus de 2 000 produits alimentaires destinés à environ 350 points de restauration servant environ 45 millions de repas par an. Il abrite également un pôle d'Études/Ingénierie-restauration et achat des matériels de restauration collective des armées, chargé de réaliser les installations de restauration collective pour les opérations extérieures et les bases françaises en France comme à l'étranger.

La communication sur la politique des achats de l'État

Afin de partager les objectifs de la politique des achats de l'État, l'état d'avancement des projets et développer les échanges avec les partenaires et les entreprises, le SAE participe chaque année à des événements organisés par les ministères ou des partenaires. Zoom sur quelques interventions de 2014

Le SAE à la rencontre des informaticiens des universités

À l'invitation du Comité des services informatiques de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CSIESR), association réunissant l'ensemble des informaticiens des universités, le responsable du domaine achat Informatique-Télécommunication (IT) du SAE est intervenu aux Assises 2014 de l'association, à Marseille.

Cette rencontre avec plus de deux cents informaticiens, représentant la quasi-totalité des universités françaises, a été l'occasion de présenter l'organisation et les objectifs du SAE, de décrire les grandes orientations stratégiques de l'achat IT pour l'État et d'informer les participants des diverses « offres de service » disponibles pour les établissements publics.

Les échanges, à l'issue de cette présentation, ont montré tout l'intérêt porté cette communauté aux approches stratégiques de l'État en matière de mutualisation et de massification des achats IT, de mise en œuvre de nouvelles politiques d'utilisation, de soutien au tissu de PME françaises, etc.



Rencontre avec des PME ETI du pôle de compétitivité MINALOGIC

En décembre 2014, la responsable du Pôle « PME- achats innovants » du SAE a rencontré à Grenoble, 15 entreprises, start-up, PME, ETI en rendez-vous individuel.

Les tendances technologiques fortes de ce panel d'innovation (production assuré majoritairement sur le territoire) concernent les grands domaines TIC, énergie/efficacité énergétique/environnement; micro, nanoélectronique et logiciel :

- la géolocalisation ;
- sans fil machine to machine ;
- Internet des objets et impact dans la refonte de réseau informatique adapté ;
- conversion énergie mécanique en radio sans fil ;
- calculateur embarqué ;
- analyseur d'eau capteur fuite d'eau par ultra-son ;
- amélioration voiture électrique, nouveau prototype ;
- batterie /management de la sécurité des appareils ;
- synchronisation heure légale ;
- transformation du SI ;
- digitalisation de service à valeur ajoutée ;
- vidéo 360 °, logiciel d'assemblage d'image ;
- nanoparticules et capteur de température et déformation (traqueur de température pour labo) ;
- traçabilité par identification RFID.

Ce dialogue a permis une compréhension mutuelle des enjeux et contraintes de la mise sur le marché des solutions innovantes. Une première référence de l'Administration est souhaitée par ces entreprises qui ont pour la plupart des développements à l'export.

L'information sur la plate-forme des achats d'innovation de l'État et de ses établissements publics pour faire connaître leur solution innovante a notamment permis, par la suite, à certaines de ces entreprises de participer à des appels à compétences.

Une rencontre importante même si ce n'est qu'une 1^{re} étape, très en amont d'une contractualisation.



Participation à la 14^e journée des pôles de compétitivité

Cette journée, organisée par la Direction générale des entreprises (DGE) avait pour objectif d'échanger sur différentes pratiques en matière d'accompagnement des projets d'innovation, de faire connaître des acteurs qui peuvent apporter leur soutien à la dynamique des pôles de compétitivité pour favoriser la mutation des pôles en « usines à produits d'avenir ». Lors d'une table ronde, le SAE a pu présenter le soutien apporté à l'innovation par l'achat public et le représentant du ministère de l'Intérieur la feuille de route de son ministère pour les achats d'innovation.

En savoir plus : <http://competitivite.gouv.fr/documentation-presentee-lors-des-journees-nationales-des-poles/la-14e-journee-nationale-des-poles-1035.html>



Plateforme RSE : audition du SAE

En 2014, le SAE a été auditionné par un des groupes de travail « permanents » de la Plateforme RSE, lieu de concertation placé sous l'autorité du Premier ministre, pour présenter les achats de l'État et les achats responsables au sens RSE du terme y compris sur les thématiques des PME et de l'innovation. Les discussions ont principalement porté sur le PNA-APD et sur l'impact de la nouvelle directive.



Participation à la Journée d'échanges sur l'efficacité énergétique des bâtiments

En mars 2014, le SAE a participé à la Journée d'échanges sur l'Efficacité énergétique des bâtiments de l'État organisée par l'IFORE, le ministère de l'Écologie avec le soutien du CGDD et de la cellule nationale de suivi de l'immobilier de l'État.

Une politique d'immobilier durable passe en effet par une gestion énergétique optimisée du parc. Des exigences réglementaires fixent un objectif de réduction de la consommation d'énergie du patrimoine immobilier de l'État et de ses établissements publics (réduction d'au moins 40 % de la consommation primaire d'énergie des bâtiments d'ici 2020). Cet objectif vise aussi à contenir les coûts d'énergie supportés par l'Administration en forte hausse (+7 à 10 % par an) et à répondre aux préoccupations des occupants, de plus en plus sensibilisés à la question environnementale.

Pour baisser les consommations énergétiques des bâtiments, la SAE a rappelé que plusieurs initiatives achats sont conduites en complément d'une mobilisation des occupants sur ces enjeux :

- le développement de la maintenance préventive et corrective des équipements techniques ;
- l'exploitation efficiente des installations au moyen des dispositifs de régulation ;
- la mesure des consommations et le pilotage des principaux postes de consommation ;
- l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage pour auditer énergétiquement les bâtiments et prendre en compte l'efficacité énergétique dans les projets immobiliers ;
- l'aide au financement par la mise en place de convention de récupération de certificats d'économie d'énergie.

En savoir plus : <http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/journee-d-echanges-du-19-mars-2014-a246.html>

La connaissance de l'offre fournisseurs

La connaissance de l'offre est une des clés du succès du métier d'acheteur. Des relations régulières avec des fournisseurs permettent d'être informé des innovations, des évolutions du marché sur un segment donné, de comprendre les déterminants de la valeur et les contraintes de l'offre etc. Une analyse préalable du marché fournisseur permet également de mieux dialoguer avec les prescripteurs et les utilisateurs

Au-delà de la connaissance des acteurs du marché et de leurs offres à travers la tenue d'entretiens, la visite de sites de production ou logistique présente de nombreux intérêts.

A l'initiative du SAE, l'équipe segment « Environnement de travail » a donc réalisé, tout au long de l'année 2014, plusieurs visites de sites.



Objectif : apprécier la réalité des coûts

La visite de l'usine du groupe VINCO, fabricant français de mobilier de bureau, situé à Herqueville, a été l'occasion d'apprécier l'importance du poste « matières premières » (40%) au sein de la production. Le suivi du cours de l'acier mobilise en effet près de deux salariés à temps plein. L'effort d'automatisation de la chaîne de production a également été présenté comme un investissement jugé nécessaire au regard de la situation économique du marché du mobilier, cyclique et baissier.



Objectif : comprendre les contraintes de production

Lors de la visite du site de production de papier recyclé d'Everbal-Claire Fontaine, à Evergnicourt, l'accent a été mis sur les contraintes de réglage des machines-outils impactant le rythme de production et pouvant in fine se répercuter sur l'approvisionnement des distributeurs spécialisés et sur les services-utilisateurs.

Par ailleurs, les difficultés d'approvisionnement en vieux papiers « de qualité » et les exigences de la société ont permis de prendre en compte, dans la stratégie achat « papier » l'importance de l'amont et la nécessité d'une gestion des déchets au sein des administrations en vue d'alimenter l'économie circulaire.



Objectif : appréhender une stratégie d'entreprise / le positionnement d'une entreprise

Compte tenu de la stabilité, voire de la baisse, du marché des fournitures de bureau, et de la réorganisation du groupe Office Depot à l'échelle européenne, ce fournisseur souhaite désormais développer son activité sur le segment du mobilier de bureau.

La visite de sa plate-forme logistique de Senlis a permis de comprendre la logistique mise en œuvre pour opérer des livraisons dans des délais courts, d'analyser les choix stratégiques, ainsi que les forces et faiblesses d'un fournisseur en comparaison avec un fabricant.



Objectif : identifier les pistes d'achat socialement responsable

La visite de 2 des 47 ateliers de la Régie industrielle des établissements pénitentiaires, situés dans le centre de détention de Muret, visait tout d'abord à appréhender la réalité du travail pénitentiaire, la mission de la RIEP étant de contribuer à l'insertion des personnes détenues et à la lutte contre la récidive par le travail et la formation professionnelle.

Elle a également permis de mieux comprendre le dispositif de production, ses capacités mais aussi ses contraintes en vue d'une intégration au sein de la stratégie achat « Mobilier », notamment au regard de l'axe de progrès social.

Ces visites, auxquelles ont participé les représentants des ministères des Finances, de la Défense, de l'Agriculture et des Services du Premier ministre (SPM), ont constitué un moment privilégié d'échanges, tant avec les fournisseurs qu'entre les ministères. Elles ont également contribué à la professionnalisation des acheteurs mais également au développement d'une réelle approche interministérielle de l'achat.

Conseil Flash :

Une offre d'accompagnement au profit de la performance des achats des établissements publics de l'État.



Si les résultats des établissements publics avaient été très positifs en 2013, ils ont toutefois fait apparaître des disparités fortes, avec des établissements publics organisés pour assurer un pilotage fin de leurs achats pour en réduire les coûts et maîtriser les risques et d'autres demarrant dans la mise en œuvre de cette organisation.

Plusieurs d'entre eux souhaitant bénéficier de conseils, le SAE a initié une première démarche d'analyse de la fonction achat basée sur l'envoi d'un questionnaire d'auto-évaluation abordant la stratégie, le positionnement, l'organisation ainsi que les aspects économiques de la fonction achat.

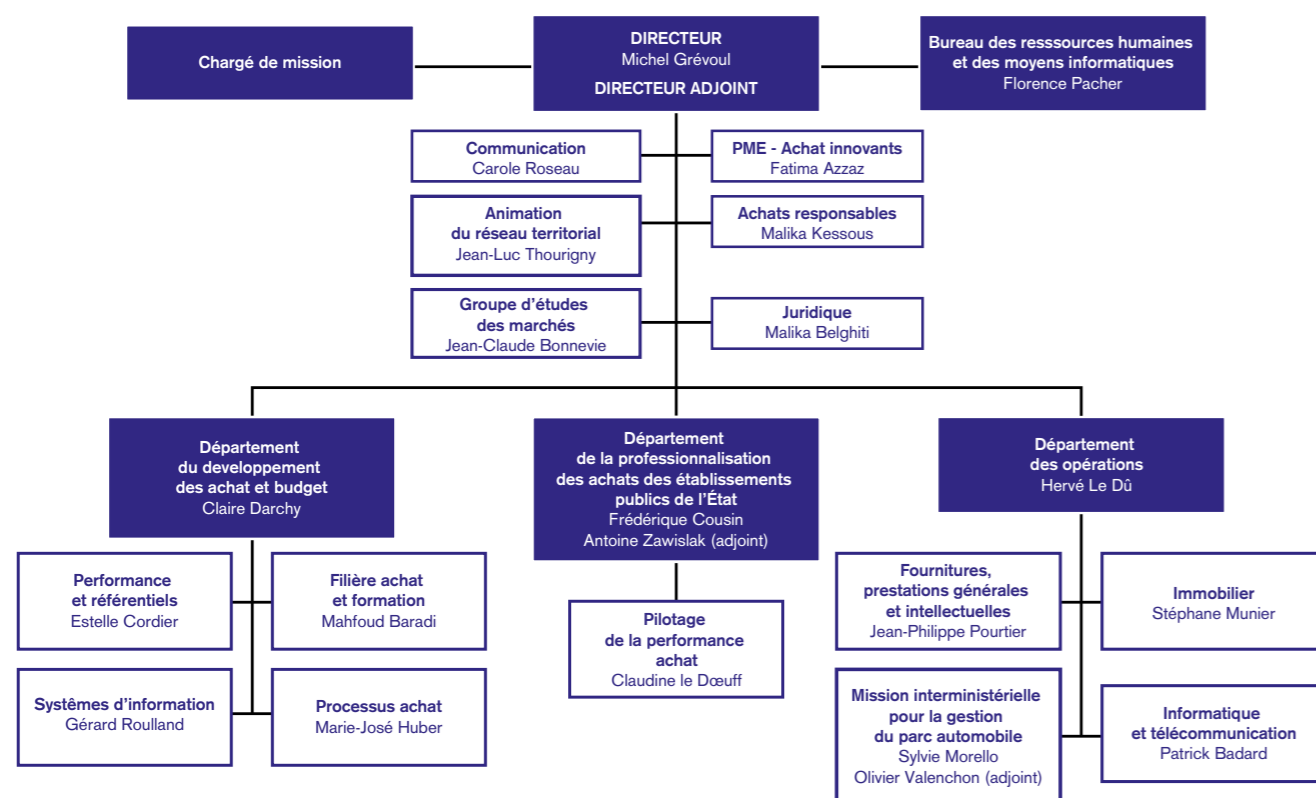
Fin 2014, une nouvelle offre de service a été proposée aux établissements publics. Intitulé « conseil flash », cet accompagnement repose sur un binôme « agent du SAE - directeur des achats d'un établissement public, expérimenté » et porte sur le développement de la fonction achat sous l'angle organisationnel comme sous l'angle métier. L'association d'autres experts est possible en fonction des besoins.

L'accompagnement personnalisé repose sur les réalisations réussies et sur les qualités professionnelles des équipes et du responsable des achats. Le dispositif s'adapte au degré de maturité de la fonction achat et prend en compte les usages, la culture et les contraintes de l'établissement.

A terme, un véritable réseau inter-établissements existera avec des compétences croisées et un enrichissement réciproque. Ce travail permettra également de nourrir les contrats d'objectifs et de performance que les établissements signent avec l'État. La fonction achat doit figurer dans les priorités des dirigeants afin d'atteindre toute sa plénitude.

CARTOGRAPHIE DU SAE EN 2014

**Organigramme du SAE
au 2 juillet 2015**



Crédits photos

SAE –SG Bercy (P. Bagein, P. Ricard, A. Salesse, P. Vedruno) - DISIC – CISESR – DGE- SGMAP - Préfectures d’Auvergne, Bourgogne, Limousin, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de calais, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes - Ministères de la Culture et de l’Écologie

Conception graphique
Studio graphique Sircom

novembre 2015

Service des Achats de l'État
59 boulevard Vincent Auriol
75703 Paris Cedex 13



Tél: 01 44 97 34 53 / 34 61
Mail: communication.sae@finances.gouv.fr

Portail interministériel des achats
(intranet accessible à tous les agents de l'État)
sae.alize (ministère financiers)
sae.finances.ader.gouv.fr
(autres ministères)

Maquette Studio graphique Sircom
imprimeur : SG-SEp2c pôle iRNF
Réalisé sur du papier éco-labellisé pEFc